



Budgets primitifs 2025

Rapport de présentation des budgets 2025 Conseil communautaire du 13 février 2025

Transmission du document selon les nouveaux délais réglementaires au plus tard 12 jours avant la tenue de la séance. (13/02/2025 → Date de transmission limite au vendredi 31 janvier 2025).

Introduction

L'élaboration du budget primitif 2025 a été réalisée dans des conditions inédites.

Un premier projet de loi de finances pour 2025 a été présenté par le Gouvernement Barnier au mois d'octobre 2024 avec quinze jours de retard en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale et de la formation du gouvernement.

En réponse à l'augmentation du déficit public en 2024 (*réévalué à 6,1% du PIB contre 4,4% dans le projet de loi de finances initial pour l'année 2024*), le projet de loi de finances pour 2025 présenté par le Gouvernement Barnier prévoyait des mesures visant à réduire les dépenses publiques, notamment celles des collectivités territoriales et des intercommunalités. Ces mesures, présentées dans le rapport d'orientations budgétaire 2025 de Grand Chambéry, auraient engendrées une baisse des recettes de fonctionnement de Grand Chambéry de près de 4m€.

Après la censure du Gouvernement Barnier, le nouveau Gouvernement Bayrou a présenté en début d'année un nouveau projet de loi de finances. S'il prévoit une réduction du « *Fonds de réserve* » prélevé sur les recettes réelles de fonctionnement (RRF) des collectivités territoriales, le nouveau projet de loi de finances exerce toujours une forte pression sur les ressources locales.

L'absence de majorité consolidée autour du projet de loi de finances, à l'heure de la l'élaboration du budget primitif de Grand Chambéry, ne permet pas de connaître avec certitude les mesures qui affecteront les ressources de l'Agglomération. Ainsi, le choix a été fait de construire le budget primitif sur la base des mécanismes proposés par le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement Barnier, tels qu'ils ont été décrits dans le rapport d'orientations budgétaires. En fonction des mesures prévues par le projet de loi de finances tel qu'il sera adopté par le Parlement, une décision modificative pourra intervenir en cours d'année pour réviser les prévisions budgétaires de l'Agglomération.

Si l'incertitude règne à l'échelle nationale, la gestion maîtrisée des finances de Grand Chambéry permettra de garantir la mise en œuvre des services publics intercommunaux et d'assurer un haut niveau d'investissement en 2025.

1. Synthèse financière et fiscale

Les taux de fiscalité locales 2025 resteront au même niveau qu'en 2024, à savoir :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 4,30% ;
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 3% ;
- Taux de taxe d'habitation (TH) inchangé à 8,04% ;
- Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 8,28% ;
- Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) : 8,28% ;
- Coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 1,10 ;
- Taux de versement mobilité (VM) : 2%.

La tarification de l'eau potable et de l'assainissement progresse en moyenne de 2% en 2025 par rapport à 2024. Ce rythme de progression, constant depuis 2014, est inchangé cette année malgré l'incidence forte de l'inflation observée ces dernières années. L'objectif est de donner de la visibilité aux usagers du service, ménages ou entreprises. La répartition de l'augmentation est la suivante :

- Taux d'augmentation du tarif de l'eau : 3% ;
- Taux d'augmentation du tarif de l'assainissement : 1%.

2. Présentation synthétique des politiques publiques

a) Une année structurante pour le développement des mobilités à Grand Chambéry

2025 sera une année importante pour les mobilités à Grand Chambéry.

Le **nouveau contrat de délégation de service public (DSP)** pour l'exploitation du réseau de transport public a débuté le 1^{er} janvier 2025. Le déploiement des nouveautés et la mise en œuvre du nouveau réseau se fera progressivement jusqu'au mois de septembre 2025. Le nouveau service de TAD, qui améliorera l'offre de transport dans les zones péri-urbaines et les zones rurales, sera mis en place à partir du mois de mai 2025. Le paiement par carte bancaire – dit « open paiement » -, sera disponible en juillet. La mise en service du nouveau réseau se fera entre juillet pour le service été et septembre pour le service régulier.

Parallèlement, Grand Chambéry poursuivra la **transition énergétique de son parc de bus**, engagée l'année dernière avec l'acquisition de 15 bus BIOGNV, en acquérant 5 bus électriques et 5 bus bioGNV en 2025. L'Agglomération continuera d'investir dans de nouveaux bus chaque année pour réduire la part de bus diesel dans la perspective d'offrir un service public plus vertueux.

Grand Chambéry engagera les travaux de dépollution et de reconversion sur la friche industrielle, avenue de la Houille Blanche dans la zone industrielle de Bissy, qui accueillera le **futur centre d'exploitation du réseau de bus** d'ici 2030. En améliorant la capacité de stationnement des bus, cette infrastructure permettra de renforcer l'offre de transport dans l'agglomération. Elle constitue le support de la politique de mobilité de l'Agglomération et du Syndicat mixte des mobilités de l'ouest savoyard (SYMOS).

Le **SYMOS** travaillera cette année sur la structuration d'une première offre interurbaine entre Cœur de Savoie, Grand Chambéry et Grand Lac. Il continuera également les études de préfiguration en vue de l'obtention du statut de service express régional métropolitain (**SERM**).

La pratique du vélo connaît une forte croissance ces dernières années dans l'agglomération. En 2025, **Grand Chambéry fait le choix de renforcer les moyens alloués à sa politique cyclable** pour encourager encore davantage les habitants à se déplacer en vélo en réalisant de nouveaux aménagements et en sécurisant les axes existants.

b) Développer un tourisme du bien-vivre et accueillir de grands événements

2025 sera une année riche pour le tourisme à Grand Chambéry. Notre Agglomération accueillera de nombreux événements à rayonnement local, départemental ou régional, mais aussi internationaux avec une arrivée et un départ du Tour de France Femmes les 1^{er} et 2 août prochains, ainsi que sa déclinaison pour les cyclosporifs : l'Étape du Tour ouverte aux amateurs.

Cette année, conformément à sa stratégie développée dans le Schéma de développement touristique, Grand Chambéry sera aux côtés des communes, de ses partenaires institutionnels – au premier rang desquels son office de tourisme, Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) - et des socioprofessionnels pour développer une offre touristique du bien-vivre. L'enveloppe annuelle de soutiens aux manifestations et initiatives locales est ainsi revalorisée de 40 K€ à 80 K€ par an. Une enveloppe complémentaire et exceptionnelle de 100 K€ est prévue en 2025 pour permettre l'accueil du Tour de France Femmes. L'Agglomération continuera de soutenir les projets de diversification touristique des communes grâce au fonds de concours « Tourisme du bien vivre ».

Le budget de GCAT pour 2025 s'établira à 2,587 M€ (montant identique à 2024) dont 1,487 M€ de subvention de Grand Chambéry et 1,1 M€ de taxe de séjour. L'Agglomération mènera un travail en lien avec l'Office de Tourisme pour assurer un haut rendement de la taxe de séjour lié à l'accueil de nombreux événements sur le territoire cette année.

Grand Chambéry soutiendra également les stations et leurs projets de diversification grâce à sa contribution au Syndicat mixte des Bauges (SMSB). La contribution au budget du SMSB est de 433 K€ pour le périmètre Savoie Grand Revard et de 365 K€ pour le périmètre Aillons-Margéraz ».

c) Protéger l'environnement et agir pour la transition écologique et énergétique du territoire

Cette année, Grand Chambéry mettra à jour le **Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)** pour la période 2026-2031. Ce document constituera la **stratégie de l'Agglomération en matière de transition écologique** et fixera des objectifs de réduction de la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre notamment.

Dans le cadre du **Schéma de transition énergétique (SDTE)**, Grand Chambéry réalisera plusieurs opérations visant à produire de l'énergie et à renforcer la transition énergétique des équipements intercommunaux :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le parc d'échanges multimodal de La Trousse ;
- Études et travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le Chambéry Savoie Stadium et le réservoir des Monts ;
- Lancement d'une étude dans la perspective de créer une boucle d'autoconsommation du gaz produit à l'UDEP de Grand Chambéry pour l'avitaillement des bus et des bennes à ordures ménagères BioGNV ;
- Remplacement du système de chauffage et de traitement de l'air du siège de l'Agglomération par de la géothermie.

L'Agglomération poursuivra la mise en œuvre de sa **PPI concernant l'eau potable et de l'assainissement afin de protéger la ressource**, sécuriser l'approvisionnement en eau et maintenir le réseau dans de bonnes conditions opérationnelles.

En matière de déchets, la mise en œuvre des actions prévues dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), adopté lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2024, permettra la baisse de la production de déchets dès cette année.

d) Un ralentissement de la production de logements

La crise du logement que connaît la France depuis quelques années affecte également le territoire de Grand Chambéry. Par conséquent, la programmation initialement prévue sera moins soutenue cette année. Les crédits de paiements s'étaleront ainsi jusqu'en 2029. Alors que l'enveloppe initiale prévue pour la compétence habitat sur la période 2021-2026 s'établissait à 20,650 M€, elle sera finalement revue à 14,6 M€ conformément aux projections de réalisation. 6,050 M€ seront ainsi décalé sur la période 2027-2029. Le budget 2025 pour les aides propres de l'Agglomération s'établit à 2, 730 M€ et 2,8 M€ pour les aides déléguées de l'État.

e) Réfléchir à l'évolution des compétences de l'Agglomération pour répondre au mieux aux besoins du territoire

En 2025, Grand Chambéry engagera des études sur l'évolution de son périmètre d'intervention. Il s'agira de déterminer les domaines et les compétences pour lesquels la mise en œuvre d'une politique à l'échelle intercommunale peut avoir un intérêt, pour renforcer le service rendu aux habitants et pour mieux accompagner les communes.

Quatre domaines principaux feront l'objet d'études : le sport, la culture, l'action sociale, l'appui aux communes et mutualisation.

En parallèle, Grand Chambéry travaillera sur le transfert de l'équipement Chambéry Savoie Stadium, unique équipement sportif à rayonnement départemental à l'échelle de l'agglomération. Un travail d'analyse technique et financière sera réalisé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au début de l'année, de manière à fournir des éléments au Conseil communautaire.

SOMMAIRE

RAPPEL DU PERIMETRE DES BUDGETS DE GRAND CHAMBERY	7
BUDGET ANNEXE MOBILITE 2025	10
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2025.....	16
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2025	21
BUDGET GENERAL 2025	27
BUDGET DEDIE DECHETS 2025	46
CONCLUSION GLOBALE.....	50
FOCUS SUR L'ENCOURS DE DETTE AU 01/01/2025	51
ANNEXES - PPI 2021/2026 du budget Général par grandes enveloppes	52

RAPPEL DU PERIMETRE DES BUDGETS DE GRAND CHAMBERY

Le budget Général qui couvre les objets suivants :

- Grands équipements,
- Voiries et infrastructures de déplacement,
- Bâtiments communautaires
- Urbanisme et développement local,
- Développement touristique,
- Eaux pluviales,
- Participations et contributions aux opérateurs, aux partenaires extérieurs ou aux budgets annexes et autonomes,
- GEMAPI,
- Services généraux de la collectivité,
- Services mutualisés de la collectivité,
- Dispositifs financés,
- Opérations pour compte de tiers,
- Attributions de compensations aux communes.
- Reversements fiscaux.

Le budget dédié Déchets couvre quant à lui les services suivants :

- Collecte des déchets,
- Gestion des Déchetteries,
- Gestion de la plateforme de compostage,
- Pilotage d'actions pour réduire la production de déchets. (PLPDMA notamment).
- Financement du traitement et de l'incinération des déchets par Savoie Déchets.
- Les services administratifs et techniques supports.

Le budget annexe Mobilité couvre

- Support financier du marché public conclu avec la SPL Agence Ecomobilité
- Financement de l'exploitation du réseau de transport en commun SYNCHRO
- Financement du SYMOS – Syndicat des Mobilités de l'Ouest Savoyard.
- Ensemble des dépenses de fonctionnement des équipements de mobilité.
- Programmation d'acquisition des bus
- Programme d'investissement récurrent entourant les équipements du réseau
- Les services administratifs et techniques supports.

Le budget annexe de l'Eau Potable couvre

- La production d'eau potable (fonctionnement et travaux)
- La distribution d'eau potable (fonctionnement et travaux)
- Le traitement de l'eau potable (fonctionnement et travaux)
- Les services administratifs et techniques supports. (Fonctionnement et matériel)

Le budget annexe de l'Assainissement Collectif et Non Collectif couvre

- La collecte des eaux usées (fonctionnement et travaux)
- Le traitement des eaux usées (fonctionnement et travaux)
- La gestion résiduelle des infrastructures d'assainissement non collectif.
- Les services administratifs et techniques supports (fonctionnement et travaux)

Dans un souci de lisibilité, il apparaît important de focaliser encore plus en détail sur une même page les périmètres budgétaires de Grand Chambéry pour 2 familles de compétences, conformément à la réglementation en vigueur. En effet, l'exercice de la compétence Mobilité et l'exercice des compétences entourant la politique de l'eau sont éclatées sur plusieurs budgets et il convient de bien en maîtriser les contours.

Répartition de la compétence « Mobilité » entre le budget annexe et le budget Général

Budget annexe Mobilité financé à plus de 80% par le Versement Mobilité

- Financement de l'exploitation du réseau de transport en commun SYNCHRO ;
- Support financier du marché public conclu avec la SPL Agence Ecomobilité ;
- Financement du SYMOS ;
- Ensemble des dépenses de maintenance et d'entretien des équipements de mobilité ;
- Programmation d'acquisition des bus ;
- Programme d'investissement récurrent entourant les équipements du réseau de transport → GER Bus, GER Dépôt actuel, Billettique ;

Budget Général principalement financé par les impôts locaux et les dotations de l'Etat

- Programme d'investissement des pistes cyclables, considérées règlementairement comme des infrastructures annexes à la voirie ;
- Programme d'investissement d'acquisition de vélos ;
- Programme d'investissement de mise en accessibilité des quais bus et des aménagements continus urbains, interurbains et ruraux ;
- Programme de travaux d'infrastructures de mobilité exceptionnelles du type Centre Nord phase 1 et 2 ;
- Programme d'acquisition de foncier et de construction d'un nouveau centre d'exploitation de mobilité urbaine décarbonnée ;

Politique de l'eau : 5 compétences constituent la politique de l'eau

- **Eau potable** par la production et la distribution d'eau (Budget Annexe) ;
- **Assainissement** par la collecte et le traitement des eaux usées (Budget annexe) ;
- **Eaux pluviales** par la gestion des eaux de pluie (Budget Général) ;
- **Sécurisation de la ressource en eau** dans le cadre de schéma agricole ou de stratégies foncières dédiées (Budget Général) ;
- **GEMAPI** déléguée au CISALB (budget Général) ;

En quelques mots, les principales caractéristiques de chacun des budgets présentés

- ➔ **Les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement** sont financés à plus de 90% par le tarif de l'eau potable et de l'assainissement payé par les usagers. L'équilibre de ces budgets est ainsi lié aux décisions prises le Conseil communautaire. Ces budgets répondent au principe « l'eau paie l'eau ».
- ➔ **Le budget principal (qui regroupe le budget général et le budget déchets)** finance la majorité des compétences de l'Agglomération. Sous réserve de l'adoption de cette disposition dans la loi de finances pour 2025, il est soumis au mécanisme de prélèvement des recettes réelles de fonctionnement par l'État dans l'objectif de réduire les dépenses publiques et le déficit.
- ➔ **Le budget annexe mobilité sera plus sensible au contexte économique et financier que le budget général** car sa source principale de financement (le versement mobilité) est directement liée à la santé financière et de la situation de l'emploi local des acteurs économiques publics et privés de 11 salariés ou plus.

PRESENTATION DETAILLEE DES BUDGETS 2025 DE GRAND CHAMBERY

BUDGET ANNEXE MOBILITE 2025

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRES RECETTES	B.P
011 - Charges à caractère général	3 142 400,00	042 - Amortissement des subventions	7 000,00
012 - Charges de personnel	679 223,00	70 - produits de la tarification	5 590 420,00
014 - Atténuation de produits	20 000,00	73 - Impôts et taxes	30 850 000,00
022 - Dépenses imprévues	385 000,00	74 - Dotations et participations	2 036 280,00
042 - Dotation obligatoire aux amortissements	2 125 000,00	75 - Autres produits courants	80 000,00
65 - Autres charges courantes	30 397 990,00		
66 - Intérêts de la dette	234 760,00		
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00		
68 - Dotations et provisions	1 574 327,00		
Total	38 563 700,00	Total	38 563 700,00

INVESTISSEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRES RECETTES	B.P
040 - Amortissement des subventions	7 000,00	042 - Dotation obligatoire aux amortissements	2 125 000,00
16 - Emprunts	1 239 983,00	16 - Emprunts	6 718 983,00
20 - Immobilisations incorporelles	171 000,00		
21 - Immobilisations corporelles	6 736 000,00		
23 - Travaux en cours	690 000,00		
Total	8 843 983,00	Total	8 843 983,00

La section de fonctionnement du budget annexe mobilité finance le fonctionnement de l'ensemble des services de mobilité. En valeur budgétaire, il est le budget le plus important de l'Agglomération.

Il est notamment décomposé de la manière suivante :

Forfait de charges du délégataire et produits de la tarification du réseau et redevance du réseau.

CHAPITRE Dépenses	B.P	CHAPITRE Recettes	B.P
65 – Forfait de charges	30 250 890,00	70 – Produits de la tarification	5 590 420,00
		74 – Dotations	1 816 140,00
		75 – Loyers/Redevances	80 000,00
Total	30 250 890,00	Total	7 486 560,00
Coût net à financer par d'autres ressources (VM principalement) : 22 764 330,00€			
Poids de la tarification / Forfait de charges en 2025 : 5 590 420€ / 30 250 890€ = 18,5%			

Le forfait de charges est comptabilisé au chapitre 65 du budget sur le compte 6574 - subventions de fonctionnement. En 2025, une enveloppe de 30 250 890 € est prévue conformément au contrat de DSP signé avec la société Transdev qui est entré en vigueur le 1er janvier 2025. Le délégataire aura une période d'installation jusqu'au début de l'été 2025 avec notamment la mise en place du nouveau service de transport à la demande (TAD) à partir de mai 2025. À compter de juillet 2025, le nouveau réseau de transport en mode été entrera en service suivi en septembre 2025 du nouveau réseau en service régulier.

Le réseau de transport en commun bénéficie de recettes dédiées :

- Tarifaires via l'application d'une grille votée par le Conseil communautaire.

En 2025, une enveloppe de 5 590 420 € est budgétée et se décompose de la manière suivante :

- o 5 208 040 € au titre de l'engagement contractuel de recettes du délégataire. Cette somme est un engagement garanti pris par le délégataire TRANSDEV. Sauf mesures exceptionnelles (type confinement COVID), cette enveloppe financière est garantie à Grand Chambéry par TRANSDEV en 2025.
- o 382 380 € au titre des produits annexes à l'exploitation du réseau de transport.
- Dotations via l'octroi par des institutionnels de participations règlementaires pour l'exploitation du réseau de transport.
 - o DGD Transports Urbains par l'Etat pour un montant de 782 k€.
 - o Transports scolaires financés par la Région pour un montant de 859 k€.
 - o Participation de Grand Lac à la ligne A pour un montant de 175 k€.
- Loyers et Redevances
 - o Une redevance contractuelle à verser par le délégataire (70 k€).
 - o Une refacturation de loyer pour l'occupation du bâtiment de la Digue (10 k€).

Le différentiel entre les dépenses et les recettes montre que les recettes dédiées directement liées au réseau sont insuffisantes pour couvrir le coût du service et qu'il faut mobiliser une autre ressource : Le Versement Mobilité (VM).

Autres dépenses courantes comptabilisées au chapitre 65

Une enveloppe de 147 100€ est également budgétée afin de comptabiliser des subventions spécifiques à verser à différents partenaires.

- 75 500 € à verser à Grand Lac au titre de la DGD.
- 22 000 € à verser à AIT.
- 32 000 € au titre de l'intéressement prévisionnel du délégataire à la DSP.
- 15 000 € pour des subventions à des associations engagées dans le domaine de la mobilité.

Forfait du marché de la SPL Agence Ecomobilité

L'année 2025 sera également importante pour la SPL Agence Ecomobilité dont Grand Chambéry est actionnaire à plus de 58% du capital. Cette structure, associative devenue société publique en 2019, a connu une progression rapide de ses budgets et a dû se structurer en raison d'une importante augmentation de ses effectifs. Le marché public actuel régissant les relations avec la SPL prend fin en juin 2025. Une nouvelle procédure de consultation est en cours.

L'enveloppe budgétaire prévue en 2025 s'établit à 1 480 000 €.

Entretien des pistes cyclables et des parkings relais (P+R)

Les travaux d'investissement des pistes cyclables et P+R sont prévus sur le budget Général au titre des opérations annexes à la voirie mais l'entretien de ces pistes et de ces P+R est règlementairement comptabilisé dans le budget annexe Mobilité. Cet entretien est opéré en étroite relation avec les communes, des rôles étant répartis entre les deux échelons sur le qui fait quoi et quand.

En 2025, une enveloppe budgétaire de 142 000 € est prévue.

Loyer de l'agence commerciale

Tout réseau de transport ne peut fonctionner sans une agence commerciale. Le bâtiment dans lequel elle est située n'est pas la propriété de Grand Chambéry, un loyer est donc à budgéter chaque année.

En 2025, l'enveloppe budgétaire s'élève à 120 000 €.

Charges de personnel

Cette enveloppe permet de comptabiliser la masse salariale des services internes de Grand Chambéry en charge de la mobilité. En 2025, le montant s'établit à 679 223 €.

Dotation obligatoire aux amortissements

Le montant des dotations obligatoires aux amortissements est un enjeu majeur pour le budget annexe mobilité. En effet, cette enveloppe budgétaire comptabilise l'ensemble des amortissements annuels des investissements réalisés pour l'équipement et le bon fonctionnement des réseaux de mobilités. Cette dotation est très majoritairement composée de l'amortissement annuel du parc de bus (au nombre de 84) dont Grand Chambéry est propriétaire. En 2025, l'enveloppe budgétaire s'élève à 2 125 000 €.

Elle devrait atteindre un niveau compris entre 2 500 000 € et 2 800 000 € durant les prochaines années, au regard de l'important programme de renouvellement de bus sur la période.

Dépenses imprévues

Sur un réseau de transport en commun, il existe nécessairement des ajustements exceptionnels à apporter ou des modifications temporaires du fait de travaux ou de restrictions de circulation. Une enveloppe budgétaire de 385 000 € sera prévue en 2025 afin de couvrir la survenue potentielle des ajustements suivants :

- 100 000 € d'estimation de l'impact, sur la ligne A et l'ensemble des services haut-le-pied, des travaux et déviations sur le secteur Centre Nord (Boisse et Grand Verger).
- 100 000 € d'estimation de l'impact des travaux R3C (réseau de chaleur RCU) sur les lignes du réseau Synchro Bus avec un risque d'impact sur le réseau pendant plusieurs mois.
- 100 000 € pour la mise en service anticipée des TAD.
- 65 000 € pour la reprise de la ligne S06 de la Région (compensé par une DGD équivalente).
- 20 000 € pour la balance des paiements liée à la transition entre les contrats (tarifs 1€ Noël et offre flash mobilité) entre les délégataires.

Ces dépenses non prévues dans l'actuel contrat de DSP devront faire l'objet d'un premier avenant dès lors qu'elles interviendront réellement. A ce stade, elles sont donc enregistrées dans le chapitre comptable des dépenses imprévues (022) d'un point de vue contractuel.

Lien avec le SYMOS et réalisation de quelques études en direct

Le budget annexe est contributeur net au budget du. Une enveloppe de 300 000 € est prévue en 2025 dans le cadre de la première année complète de ce syndicat. Grand Chambéry finance 45% du budget du SYMOS.

En complément des missions assurées par le SYMOS, des crédits budgétaires à hauteur de 155 000 € seront également prévus pour la réalisation de quelques études :

- 25 000 € pour le marché « client mystère » ;
- 100 000 € pour les actions du projet ALCOTRA Mieux (Ville de Chambéry/Agglomération/Cuneo (Ville italienne) – déposé début 2025) ;
- 30 000 € pour une étude vélostation décentralisée / VLS.

Dépenses de communication

Une enveloppe de 150 000 € est prévue au budget 2025 dans le cadre des activités habituelles de promotion des mobilités et du renouvellement du contrat de DSP.

Autres dépenses

Les autres dépenses non listées précédemment portent sur plusieurs dépenses de fonctionnement complémentaires parmi lesquelles figurent le remboursement de frais généraux au budget général, les intérêts de la dette, le fonctionnement de la billettique du réseau de transport, des frais de télécommunication, des frais d'honoraires et quelques frais liés à des fournitures administratives et techniques. Elle comprend également la mise en réserve d'une enveloppe budgétaire en dotations et provisions conformément à la trajectoire présentée lors du DOB le 19 décembre 2024 indiquant que l'équilibre pérenne du budget annexe passera, d'ici 2029, par la mobilisation du résultat antérieur, à partir de 2027 (avec les hypothèses projetées du VM et une inflation à 2% - cf. § suivant).

Ces dépenses sont financées par une recette essentielle, le Versement Mobilité.

Le versement mobilité est une contribution assise sur la masse salariale des acteurs économiques publics et privés de 11 salariés ou plus. Depuis le 1er juillet 2024, son taux est fixé au taux plafond de 2,00%. Le produit attendu pour l'année 2025 s'établit à 30 850 000€.

Sur cette somme de 30 850 000€ :

- 22 764 330€ serviront à financer le solde du réseau de transport en commun, après prise en compte de l'ensemble des participations et recettes commerciales ;
- 8 085 670€ serviront à financer l'ensemble des autres dépenses du budget annexe exposées précédemment.

Le versement mobilité est une ressource essentielle pour le financement de la compétence mobilité mais son assiette peut connaître des variations à la hausse comme à la baisse en fonction du contexte économique et financier. C'est pour cela que la prospective 2025/2029 de Grand Chambéry retient le principe d'une moyenne annuelle de 30 850 000€. La somme de 30 850 000€ constitue une cible moyenne cohérente dans la durée, qui permettrait de sécuriser le financement de l'exploitation du réseau de transport et de l'ensemble des autres dépenses du budget annexe Mobilité.

Lors de la présentation du DOB le 19 décembre 2024, une statistique nationale du climat des affaires (l'indice PMI) envisageait une période de ralentissement de l'activité économique. Si le périmètre de Grand Chambéry semble relativement épargné jusqu'à présent, il convient de tenir compte de ce contexte qui se répercutera nécessairement d'une façon ou d'une autre sur le territoire et sur la dynamique économique.

Ces deux exemples confirment le caractère cyclique de l'activité économique, dont Grand Chambéry doit tenir compte pour estimer le montant de la ressource VM. Il est donc réaliste, sans être trop prudent ni trop optimiste, de retenir une enveloppe de VM annuelle de 30 850 000€ à compter de 2025.

D'autres recettes de subventions plus exceptionnelles sont également budgétées pour une enveloppe de 220 k€ dont :

- Savoir Rouler à Vélo : 40 000 € ;
- Programme AVELO2 : 30 000 € ;
- Programme ALCOTRA MIEUX : 140 000 €.

Ces recettes financent des dépenses, portées soit par la SPL Agence Ecomobilité pour Savoir Rouler à Vélo et AVELO2.

Le programme ALCOTRA est quant à lui piloté en lien avec la Ville de Chambéry.

Section d'investissement du budget annexe

Le budget annexe Mobilité porte une politique d'investissement très soutenue depuis 2023 avec le remplacement progressif de l'ensemble de la flotte de bus diesel vers une motorisation BIOGNV dans un premier temps et électrique à terme.

En 2025, une enveloppe budgétaire de 5 936 000€ est prévue afin de procéder à l'acquisition de 5 bus en motorisation BIOGNV et 5 bus additionnels en motorisation électrique ainsi que l'acquisition de matériel embarqué pour chaque bus. Cette projection est conforme aux engagements pris par Grand Chambéry dans le cadre du contrat de DSP avec le délégataire Transdev et dans l'enveloppe PPI.

- 1 050 000€ pour l'achat de 3 bus standards BIOGNV. (350 000€ l'unité)
- 1 020 000€ pour l'achat de 2 bus articulés BIOGNV. (510 000€ l'unité)
- 3 000 000€ pour l'achat de 5 bus standards électriques. (600 000€ l'unité)
- 46 000€ pour un véhicule opérationnel complémentaire.
- 820 000€ pour le matériel embarqué dans les bus.

D'autres dépenses d'investissements complémentaires pour un montant de 1 661 000 € sont prévues en 2025 :

- 125 000 € pour le mobilier urbain du réseau de transport et notamment des bornes de recharge.
- 325 000 € pour le financement de la PPI convenue avec le délégataire TRANSDEV et prévue dans le contrat de délégation. (Outillage et matériel, travaux d'entretien sur les bâtiments, logiciels, ...)
- 145 000 € pour le GER des bus.
- 171 000 € pour le financement d'études MODEOS/TER Cadencé + Géo Vélo + SERM.
- 205 000 € pour le rachat des pneus, suite à l'ajustement de la politique pratiquée par le fournisseur de pneus.
- 150 000 € pour la remise à niveau d'un transformateur sur le dépôt de bus actuel.
- 540 000 € pour de multiples travaux pour maintenir en condition opérationnelle l'exploitation du réseau de transport en commun.

Autres dépenses d'investissement :

- Remboursement en capital des emprunts : 1,240 M€
- Amortissement des subventions : 7 k€.

En recettes d'investissement, le budget primitif 2025 est équilibré par :

- La dotation obligatoire aux amortissements : 2,125 M€.
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre : 6,719 M€.

Lors du vote des comptes administratifs 2025, le montant de cet emprunt sera ajusté en fonction de l'affectation définitive des résultats de clôture 2024. Il s'agit donc d'un montant prévisionnel au stade du budget primitif.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2025

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRES RECETTES	B.P.
011 - Charges à caractère général	5 030 240,00	013 - Atténuation de charges	20 000,00
012 - Charges de personnel	5 018 114,00	042 - Amortissement des subventions	549 460,00
014 - Atténuation de produits	3 657 500,00	70 - Produits de la tarification	19 537 089,00
022 - Dépenses imprévues	150 000,00	75 - Autres produits courants	6 100,00
023 - Virement à l'investissement	157 630,00	77 - Produits exceptionnels	240 000,00
042 - Dotation obligatoire aux amortissements	4 172 185,00	78 - Dotations et provisions	397 842,00
65 - Autres charges courantes	212 000,00		
66 - Intérêts de la dette	1 549 980,00		
67 - Charges exceptionnelles	405 000,00		
68 - Dotations et provisions	397 842,00		
Total	20 750 491,00	Total	20 750 491,00
Dont total dépenses réelles	16 420 676,00	Dont total recettes réelles	20 201 031,00

INVESTISSEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRES RECETTES	B.P.
040 - Amortissement des subventions	549 460,00	021 - Virement du fonctionnement	157 630,00
16 - Emprunts	3 303 528,00	040 - Dotation obligatoire aux amortissements	4 172 185,00
20 - Immobilisations incorporelles	254 250,00	13 - Subventions	832 800,00
21 - Immobilisations corporelles	1 236 500,00	16 - Emprunts	6 865 923,00
23 - Travaux en cours	6 934 800,00	23 - Avances sur marchés	250 000,00
Total	12 278 538,00	Total	12 278 538,00

DEPENSES

Le fonctionnement du service public de l'eau potable est assuré en **régie directe**. C'est donc Grand Chambéry qui gère le bon état du service rendu et qui pilote la programmation pluriannuelle des investissements.

La présentation de ce budget sera calquée sur la nomenclature comptable qui traduit les différentes typologies de dépenses de ce service.

Charges de fonctionnement – Chapitre 011

Le chapitre 011 des dépenses de fournitures et prestations est porté à 5,030 M€.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- 1,177 M€ sur les dépenses d'énergie.

Cette enveloppe reste le principal poste de dépenses du chapitre.

Pour 2025, l'inscription budgétaire reste au même montant que 2024, afin d'absorber la hausse des consommations et la perte de la tarification heures creuses/heures pleines.

- + 67 % de 2024 à 2025 (+ 60 k€) sur les frais d'analyses, intégrant en plus des analyses réglementaires de l'ARS, des analyses trimestrielles sur les puits, celles pour la recherche de divers polluants.
- 110 k€ (+ 8%) correspondant à la location et aux charges locatives du CTM pour le service distribution, à la location du hangar du Chatelard et de celui à Saint-Jean-d'Arvey.
- 54 k€ inscrits pour la redevance d'occupation du domaine public communal – réajustement du linéaire avec le changement d'outil SIG.
- 1 009 M€ en inscription pour les entretiens sur biens immobiliers.

Ces dépenses sont réparties entre réfection enrobé (130 k€, idem BP 2024), entretien des espaces verts et nettoyage des réservoirs (179 k€ soit +24 k€ par rapport à 2024), forfaits d'astreinte des entreprises titulaires de marché de génie civil, interventions des entreprises de travaux publics sur les réseaux et les ouvrages. Une redistribution des sommes entre les services production et distribution permet d'augmenter les crédits prévus pour les interventions sur les réseaux (+ 35 k€).

- + 10 % sur la maintenance des outils métiers passant de 270 k€ en 2024 à 297 k€ inscrits pour 2025 : CarlSource, ToxMate, Loggers, E-gee et modules afférents (AEL,) pour gestion abonnés.
- + 3 % (75 k€ inscrits) pour les assurances
- 100 k€ sont affectés dès le BP pour l'accompagnement au renouvellement des compteurs. Les crédits nécessaires au financement de cet objectif sont issus des excédents budgétaires cumulés des exercices antérieurs, et étaient donc inscrits au moment du vote du BS. Compte tenu de l'attribution du marché d'échantillonnage (prestation pour vérifier la fiabilité moyenne des compteurs en fonction de leur âge) et des premières commandes lancées, il est souhaitable d'avoir des crédits disponibles dès l'ouverture de l'exercice 2025 ;
- 22,5 k€ de dépenses pour développer la télé-relève des compteurs d'eau conformément au projet d'Agglomération. Elles sont identifiées dans des lignes de crédits spécifiques correspondant à de la maintenance du logiciel permettant la télé relève et de la communication auprès des abonnés ;
- Les crédits réservés *pour l'action de sensibilisation des habitants aux économies d'eau et promouvoir la Nivolette* s'élèvent à 68 k€ pour des messages de communication et principalement pour l'achat et la distribution de kit-hydro économes.
- + 25 k€ pour la refacturation des frais de structure du budget général et de la formation portant le budget à 470 k€.

Charges de personnel – Chapitre 012

L'enveloppe budgétaire pour 2025 s'établit à 5,018 M€.

Reversement des redevances à l'Agence de l'Eau – Chapitre 014

Le chapitre des Redevances de l'Agence de l'Eau (redevance Lutte contre la Pollution domestique et redevance Prélèvement) est complètement modifié pour tenir compte de la réforme des redevances au 1er janvier 2025 sur les factures d'eau.

➤ La **redevance Prélèvement** est conservée.

La réforme applicable en 2025 (instauration de seuil plancher et suppression de la majoration Grenelle en cas de rendement insuffisant) n'a pas d'incidence budgétaire pour l'Agglomération.

➤ La redevance Lutte contre la Pollution domestique - LCP est supprimée.

➤ La **redevance Consommation eau potable**, nouvellement créée, a des modalités d'application et de reversement quasi-similaires à la redevance LCP actuelle à savoir un taux applicable sur le volume facturé en eau potable et notifié par l'Agence de l'eau. L'encaissement se fait au moment de la facture d'eau et est reversée en totalité à l'Agence de l'eau. Tous les volumes d'eau potable sont concernés. Une seule exonération est autorisée pour l'abreuvement du bétail. C'est est la différence par rapport à la LCP, puisque pour cette-dernière élargissait la liste des volumes non soumis à la redevance aux éléments suivants comme l'arrosage par exemple. Une information sera communiquée aux principaux abonnés concernés par cette fin d'exonération : agriculteurs conventionnés, communes pour leur volume d'arrosage notamment.

Les taux des nouvelles redevances applicables au 1er janvier seront de 0,43 € HT / m3.

➤ La nouvelle **redevance Performance des réseaux d'eau potable** sera assise sur les volumes d'eau potable vendus selon le taux voté par le comité de bassin de l'Agence de l'eau.

Un coefficient modulateur, tenant compte des indicateurs de connaissance patrimoniale et de performance du réseau déclarés, permettra un abattement du tarif de base.

Cette redevance sera due par la collectivité, mais pourra être répercutée sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m3 d'eau vendu, qui donnera lieu à délibération du conseil communautaire.

Les redevables finaux sont donc toujours les abonnés.

Contribution/participations exceptionnelles – Chapitre 65

Le chapitre 65, correspondant aux autres charges de gestion est de même montant qu'au BP 2024 à 212 k€ malgré une ventilation différente, avec une moindre inscription pour les créances admises en non-valeur et l'affectation des crédits ainsi dégagés vers l'enveloppe de Coopération internationale pour respecter les engagements pris auprès Chambéry Solidarité Internationale, HSF et Eau & Soleil du Lac.

Intérêts de la dette – Chapitre 66

L'enveloppe budgétaire pour 2025 s'établit à 1,549 M€. Son montant pourra être réajusté en cours d'année 2025, l'encours de dette étant majoritairement indexé sur taux variables.

Charges exceptionnelles – Chapitre 67

Le chapitre 67 des Charges exceptionnelles est majoré de 185 k€ par rapport au BP 2024. Cette hausse s'explique par des crédits utilisés pour annuler les factures sur exercices antérieurs. Ce toilettage, opéré à intervalle régulier, se poursuivra en 2025. Il est donc nécessaire d'inscrire les crédits dès le BP. Les factures émargeant à la fois sur le budget eau potable et celui de l'assainissement, la même hausse sur ce chapitre sera constatée sur le budget assainissement.

De plus, dès le BP, 100 k€ sont inscrits pour le financement de la rénovation des branchements plomb en partie privative, tel que prévu par délibération. Cette enveloppe n'est pas prévue en prospective car financée par les résultats antérieurs de clôture de la régie. Dans l'attente des résultats de clôture en cours d'année cette somme est équilibrée en recette au chapitre 77.

Dotation obligatoire aux amortissements – Chapitre 042.

Le budget annexe de la régie de l'eau potable doit amortir la totalité des travaux d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'année 2025, cette enveloppe s'établit à 4,172 M€ et constituera un autofinancement obligatoire à la section d'investissement.

RECETTES

En partie recettes, le financement de la section provient pour 76 % des prestations tarifées du service et notamment de la facture d'eau (parts fixe et variable) pour 72 %.

Le volume retenu comme assiette de facturation est 7 250 000 m³ d'eau vendus.

Les recettes varient conformément à la prospective.

Section d'investissement

DEPENSES

Programme travaux 2025 – Chapitres 20/21 et 23.

L'enveloppe travaux 2025 s'établira à 6,934 M€.

Il sera complété de dépenses additionnelles d'études et de matériels pour un montant total de 1 490 750 €.

Autres dépenses d'investissement – Chapitres 16 et 040.

- Remboursement en capital de la dette : 3,303 M€
- Amortissement des subventions : 549 k€

RECETTES

Les recettes de la section d'investissement de la régie de l'eau potable relèvent de 3 sources différentes :

Dotation obligatoire aux amortissements – Chapitre 040.

Autofinancement complémentaire – Chapitre 021.

Ces deux enveloppes, corrigées de l'amortissement des subventions, constituent l'Épargne brute à partir de laquelle la capacité de désendettement du budget est calculée.

Le montant de la dotation aux amortissements s'établit à 4,172 M€.

Le montant de l'autofinancement complémentaire s'établit à 158 K€.

Le montant de l'épargne brute du budget de l'eau 2025 s'établit donc à 3,781 M€ après prise en compte de l'amortissement des subventions (549 K€).

Recours à l'emprunt – Chapitre 16.

Au stade du budget primitif, l'inscription d'emprunt s'établit à 6,866 M€.

Subventions – Chapitre 13.

Au stade du budget primitif, l'inscription de subventions à percevoir s'établit à 833 K€.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2025

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRE RECETTES	B.P
011 - Charges à caractère général	6 502 050,00	013 - Atténuation de charges	70 000,00
012 - Charges de personnel	4 514 538,00	042 - Amortissement des subventions	1 382 500,00
042 - Dotation obligatoire aux amortissements	4 467 333,00	70 - Produits de la tarification	15 741 804,00
65 - Autres charges courantes	357 000,00	77 - Charges exceptionnelles	40 000,00
66 - Intérêts de la dette	957 262,00	78 - Dotations et provisions	334 879,00
67 - Charges exceptionnelles	771 000,00		
Total	17 569 183,00	Total	17 569 183,00
Dont total dépenses réelles	13 101 850,00	Dont total recettes réelles	16 186 683,00

INVESTISSEMENT

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRE RECETTES	B.P
040 - Amortissement des subventions	1 382 500,00	040 – Dotation obligatoire aux amortissements	4 467 333,00
16 - Emprunts	2 253 562,00	13 – Subventions	1 337 908,00
20 - Immobilisations incorporelles	196 250,00	16 – Emprunts	4 520 360,70
21 - Immobilisations corporelles	1 182 000,00		
23 - Travaux en cours	5 311 289,70		
Total	10 325 601,70	Total	10 325 601,70

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT UNIQUEMENT (Pas d'investissement sur ce budget)

CHAPITRES DEPENSES	B.P.	CHAPITRE RECETTES	B.P
011 - Charges à caractère général	48 000,00	70 – Produits de la tarification	218 891,00
012 - Charges de personnel	168 891,00		
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00		
Total	218 891,00	Total	218 891,00

DEPENSES

Charges de fonctionnement – Chapitre 011.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- 2 121 M€ sur les dépenses d'énergie

C'est le principal poste de dépenses du chapitre.

La prévision 2025 intègre un besoin supplémentaire par rapport à l'exercice 2024 de 250 k€ sur l'équipement d'injection du bio méthane.

- + 23 % par rapport à 2024 (451 k€) pour les produits de traitement, intégrant l'augmentation des réactifs nécessaires au bon fonctionnement de l'UDEP (+ 8,5%) ;
- 126 k€ inscrits pour les prestations d'entretien des stations d'épurations (STEP) et des postes de relevages (PR) externalisées ;
- 127 k€ inscrits pour le marché de prestations de service assainissement telles que les interventions préventives (curage, pompage, nettoyage), correctives (débouchages, dégraissages), transferts de sous-produits de l'assainissement (boues et graisses) ;
- + 9% par rapport à 2024 (+ 58 k€) pour l'élimination des boues par Savoie Déchets. Les prestations d'élimination des boues, d'élimination des graisses et de refus de tamisage/dégrillage représentent une dépense globale de 795 k€ ;
- + 20 k€ en location mobilière soit une inscription de 103 k€ pour le financement notamment pour la filière bio méthane de la location du poste d'injection et d'odorisation (54 k€ annuels) et celle des 2 filtres à charbon actif (18 k€) : nouvelle dépense 2025 ;
- Les crédits pour les interventions sur biens immobiliers sont maintenus à même hauteur pour 220 k€, malgré une inscription supplémentaire de 30 k€ pour les interventions sur réseaux, grâce à un redéploiement interne de crédits ;
- 125 k€ inscrits pour les assurances ;
- + 23 % par rapport à 2024 pour la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour tenir compte de l'augmentation des volumes des boues ;
- + 25 k€ par rapport à 2024 pour la refacturation des frais de structure du budget général et de la formation portant le budget à 470 k€.

Charges de personnel – Chapitre 012.

La masse salariale 2025 s'élève à 4 514 M€.

Reversement des redevances à l'Agence de l'Eau – Chapitre 011 désormais.

Le chapitre de Redevance de l'Agence de l'eau est complètement modifié pour tenir compte de la réforme des redevances au 1^{er} janvier 2025 sur les factures d'eau.

- La redevance Modernisation des Réseaux de Collecte - MRC est supprimée.
- La **redevance Performance des systèmes d'assainissement** nouvellement créée sera assise sur les volumes d'eau usées traités selon le taux voté par le comité de bassin de l'Agence de l'eau.

Un coefficient modulateur, tenant compte des indicateurs déclarés liés à l'auto surveillance, la conformité du système d'assainissement et de son efficacité, permettra un abattement du tarif de base.

Le mécanisme du coefficient modulateur calculé en fonction de la performance sera effectif à partir de 2027. Aussi pour cette première année de facturation, toujours lors des différents webinaires, un taux de 0,01 € HT / m³ est donné et reste en attente de confirmation.

La somme 69,5 k€ est donc inscrite en dépense au chapitre 011.

Cette redevance sera due par la collectivité, mais pourra être répercutée sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau vendu, qui donnera lieu à délibération du conseil communautaire.

Contribution/participations exceptionnelles – Chapitre 65

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion » est ajusté à + 17 k€ pour un total de 357 k€ afin d'intégrer les engagements de Grand Chambéry auprès des organismes œuvrant au titre de la coopération internationale (mécanisme identique à l'eau potable).

Intérêts de la dette – Chapitre 66

Le chapitre 66 des « Charges financières » est de moindre inscription que la prévision en prospective avec 957 k€.

Charges exceptionnelles – Chapitre 67

Le chapitre 67 des « Charges exceptionnelles » prévoit des crédits utilisés pour annuler les factures sur exercices antérieurs. Ce toilettage, opéré à intervalle régulier, se poursuivra en 2025. Il est donc nécessaire d'inscrire les crédits dès le BP. Les factures émargeant à la fois sur le budget eau potable et celui de l'assainissement, la même hausse sur ce chapitre sera constatée sur le budget assainissement.

Ce chapitre prévoit également le reversement d'une partie du produit du bio méthane pour financer le schéma directeur de transition énergétique (SDTE).

Dotation obligatoire aux amortissements – Chapitre 042

Le budget annexe de la régie de l'assainissement doit amortir la totalité des travaux d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'année 2025, cette enveloppe s'établit à 4 467 333 € et constituera un autofinancement obligatoire à la section d'investissement.

RECETTES

En partie recettes, le financement provient des prestations tarifées du service dont majoritairement la facture d'eau (parts fixe et variable).

La participation au financement de l'assainissement collectif est inscrite pour 1 114 k€.

La recette prévisionnelle issue de la vente du bio méthane produit par l'UDEP s'élève à 1 305 k€.

Section d'investissement

DEPENSES

Programme travaux 2025 – Chapitres 20/21 et 23.

L'enveloppe dédiée aux travaux liés à l'assainissement en 2025 s'établira à 5,311 M€. Elle sera complétée de dépenses additionnelles d'études et de matériels pour un montant total de 1 378 M€.

Autres dépenses d'investissement – Chapitres 16 et 040.

- Remboursement en capital de la dette : 2,254 M€
- Amortissement des subventions : 1,383 M€

RECETTES

Les recettes de la section d'investissement de la régie de l'eau potable relèvent de 3 sources différentes :

Dotation obligatoire aux amortissements – Chapitre 040.

Autofinancement complémentaire – Chapitre 021.

Ces deux enveloppes, corrigées de l'amortissement des subventions, constituent l'Épargne brute à partir de laquelle la capacité de désendettement du budget est calculée.

Le montant de la dotation aux amortissements s'établit à 4,467 M€.

Le montant de l'autofinancement complémentaire s'établit à 0 k€.

Le montant de l'épargne brute du budget de l'assainissement 2025 s'établit donc à 3,084 M€ après déduction des amortissements des subventions (1,383 M€).

Recours à l'emprunt – Chapitre 16.

Au stade du budget primitif, l'inscription d'emprunt s'établit à 4,520 M€.

Subventions – Chapitre 13.

Au stade du budget primitif, l'inscription de subventions à percevoir s'établit à 1,338 M€.

BUDGET PRINCIPAL 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

CHAPITRES	B.P.	Dont Déchets	Dont Général
011 - Charges à caractère général	25 706 988,09	14 637 429,00	11 069 559,09
012 - Charges de personnel	30 222 142,00	5 482 269,00	24 739 873,00
Dont 012 budgets annexes			10 380 766,00
Dont charges réelles 012 Budget Général			14 359 107,00
014 - Atténuation de produits	34 625 076,00	0	34 625 076,00
023 - Virement à l'investissement	6 158 827,91	048,00	5 763 779,91
042 - Dotation obligatoire aux amortissements	12 800 766,00	2 300 766,00	10 500 000,00
65 - Autres charges	16 216 055,00	165 000,00	16 051 055,00
6586 - Groupe d'élus	54 205,00	0	54 205,00
66 - Intérêts de la dette	2 909 188,00	209 188,00	2 700 000,00
67 - Charges spécifiques	140 000,00	40 000,00	100 000,00
68 - Dotations et participations	1 900 000,00	500 000,00	1 400 000,00
Total	130 733 248,00	23 729 700,00	107 003 548,00
Dont dépenses réelles	111 773 654,09	21 033 886,00	90 739 768,09
Total dépenses réelles hors budgets annexes			80 359 002,09

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

CHAPITRES	B.P.	Dont Déchets	Dont Général
013 - Atténuation de charges	200 000,00	0	200 000,00
042 - Amortissement des subventions	1 085 000,00	85 000,00	1 000 000,00
70 - Produits et tarifications services	18 865 099,75	2 656 300,00	16 208 799,75
Dont refacturation 012 budgets annexes			10 380 766,00
Dont produits tarifaires réels			5 828 033,75
73 - Impôts et taxes	35 018 549,00	0	35 018 549,00
731 - Impôts locaux	50 823 000,00	19 005 000,00	31 818 000,00
74 - Dotations et participations	23 371 564,78	1 953 400,00	21 418 164,78
75 - Autres produits	1 199 774,47	0	1 199 774,47
76 - Produits financiers	40 000,00	0	40 000,00
77 - Produits spécifiques	130 260,00	30 000,00	100 260,00
Total	130 733 248,00	23 729 700,00	107 003 548,00
Dont produits réels	129 648 248,00	23 644 700,00	106 003 548,00
Total produits réels hors budgets annexes			95 622 782,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

CHAPITRES	B.P.	Dont Déchets	Dont Général
040 - Amortissement des subventions	1 085 000,00	85 000,00	1 000 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00
16 - Emprunts	11 101 000,00	850 000,00	10 251 000,00
23 - Avances sur marchés	500 000,00		500 000,00
26 - Prises de participations	2 520 000,00	20 000,00	2 500 000,00
PPI 2025 - Vote au programme	39 478 770,87	6 011 832,76	33 466 938,11
4581 - Opérations pour compte de tiers	7 164 699,36		7 164 699,36
Total	62 849 470,23	6 966 832,76	55 882 637,47

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

CHAPITRES	B.P.	Dont Déchets	Dont Général
021 - Virement du fonctionnement	6 158 827,91	395 048,00	5 763 779,91
024 - Produit des cessions	180 000,00		180 000,00
040 - Dotation obligatoire aux amortissements	12 800 766,00	2 300 766,00	10 500 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 000 000,00		1 000 000,00
10 - Fonds et dotations	4 895 727,00	895 727,00	4 000 000,00
13 - Subventions d'investissement	4 065 143,58	193 500,00	3 871 643,58
16 - Emprunts	24 243 526,71	3 181 791,76	21 061 734,95
23 - Avances sur marchés	500 000,00		500 000,00
27 - Immobilisations financières	2 509 616,00		2 509 616,00
4582 - Opérations pour compte de tiers	6 495 863,03		6 495 863,03
Total	62 849 470,23	6 966 832,76	55 882 637,47

FOCUS PPI 2025 DEPENSES ET RECETTES Classé selon grandes familles

CHAPITRES	B.P.	Dont Déchets	Dont Général
PPI 2025 – Vote au programme	39 478 770,87	6 011 832,76	33 466 938,11
PPI 2025 – Chapitre 26	2 520 000,00	20 000,00	2 500 000,00
TOTAL PPI 2025	41 998 770,87	6 031 832,76	35 966 938,11
Dont investissements récurrents	9 557 565,81	6 031 832,76	3 525 733,05
Dont grands équipements	6 649 025,16		6 649 025,16
Dont gestion des espaces	4 622 796,25		4 622 796,25
Dont fonds de concours	10 246 600,60		10 246 600,60
Dont enveloppes dédiées	6 367 349,05		6 367 349,05
Dont nouvelles opérations	4 555 434,00		4 555 434,00

BUDGET GENERAL 2025

Encapsulé au sein du BUDGET PRINCIPAL

Pour ce rapport 2025 et afin de bien appréhender tous les enjeux, la collectivité a pris le parti de modifier la structuration par rapport aux années précédentes.

Il s'agira d'opérer une lecture en 2 temps :

- **1 / L'analyse des enveloppes budgétaires non affectées en recettes et en dépenses et qui composent une partie « financière » du budget Général.**
- **2 / L'analyse des enveloppes budgétaires affectées par thématiques en dépenses et en recettes afin de proposer une lecture plus opérationnelle et de mesurer les volumes budgétaires nécessaires pour le bon rendu de chaque service public, qu'il s'agisse du fonctionnement ou de l'investissement.**

Le budget Général est par ailleurs le plus impacté en valeur par les recherches d'économies de l'Etat, la structure du budget étant composée de dotations étatiques ou de possibilités de mesures règlementaires d'encadrement, contribuant aux RRF, que l'on ne retrouve pas ou peu sur les budgets annexes des services publics spécifiques.

Depuis 2014, ce budget a été mis en grande tension. En effet, plus de 58 M€ de dotations de l'Etat ont été perdues et à peine compensées par l'activation de la Taxe sur le Foncier Bâti en 2017 et en 2023 pour générer à ce jour un produit de 53 M€.

Jusqu'à présent, Grand Chambéry a toujours pu mobiliser d'autres leviers pour compenser les pertes, leviers principalement fiscaux, mais désormais une nouvelle période s'ouvre au regard du consentement à l'impôt et des équilibres financiers toujours plus contraints des ménages, des entreprises et de l'ensemble des contributeurs. Le recours au levier fiscal à l'avenir sera probablement de plus en plus limité.

Conformément au DOB tenu le 19/12/2024, l'ensemble des taux de fiscalité du budget général pour l'année 2025 sera inchangé par rapport à 2024. Le budget prévoit simplement la révision annuelle des bases fiscales à +1,7% adossée à l'inflation conformément à la méthodologie de calcul en vigueur au niveau national.

Entre le DOB 2024 et le BP 2025, le montant de l'Épargne brute est finalement corrigé à 15,264 M€ après prise en compte de dépenses complémentaires de reversements à des partenaires extérieurs dont la demande de régularisation est intervenue en janvier 2025. Cet ajustement exceptionnel concerne uniquement l'exercice 2025 et n'impacte pas en pluriannuel la trajectoire 2025/2029 du DOB présentée le 19 décembre 2024.

Ci-après la présentation des enveloppes « financières » du budget Général.

PARTIE FINANCIERE DU BUDGET GENERAL

Recettes fiscales :

Libellé	Propositions 2025
TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	1 459 000
FRACTION DE TVA (ancienne THRP)	13 006 000
TAXE FONCIERE FNB	130 000
TAXE SUR LE FONCIER BATI	9 429 000
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	16 500 000
PARTAGE FISCAL HEXAPOLE+TECHNOLAC	1 002 774
FRACTION DE TVA (ancienne CVAE)	11 600 000
TASCOM	2 500 000
IFER	690 000
FNGIR	9 203 647
REVERSEMENTS ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES EN AC DITE NEGATIVE	206 128
Sous total - Chapitre 73 – BUDGET GENERAL	65 726 549
Taxe de Séjour	1 110 000
TOTAL DE LA FISCALITE PERCUE	66 836 549
REVERSEMENT de la Taxe de Séjour à GCAT	-1 110 000
VERSEMENT DES AC aux communes	-31 348 773
FINANCEMENT des Reversements fiscaux FPIC/Reversements TVA/Partages fiscaux...)	-1 175 000
PRELEVEMENT de l'Etat selon PLF 2025 initial	-1 400 000
RESTE AFFECTÉ A GRAND CHAMBERY	31 802 776

Sur un produit fiscal projeté de 66,837 M€ en 2025, Grand Chambéry n'en conservera que 31,803 M€ (47%) pour le financement des compétences intercommunales. Le solde étant mobilisé pour financer les attributions de compensation réglementaires aux communes ainsi que divers mécanismes de reversements fiscaux ou de prélèvements nouveaux (selon PLF 2025 initial). Les montants surlignés en rouge sont les enveloppes pour lesquelles Grand Chambéry dispose encore d'un pouvoir fiscal sur les taux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties). La cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) sont volontairement laissées en couleur neutre car le pouvoir de taux sur ces ressources est encadré par une règle de liaison des taux ou de plafonnement spécifique. Ce tableau montre que le lien fiscal direct entre le territoire communautaire et la communauté d'agglomération ne s'applique plus que sur la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires d'une part et sur la contribution foncière des entreprises et la taxe sur les surfaces commerciales d'autre part.

Cette présentation est par ailleurs très importante à analyser car l'intercommunalité, au-delà de l'exercice de ses compétences statutaires, est

- une institution de reversement d'enveloppes budgétaires à d'autres institutions conformément à la réglementation en vigueur ;
- une institution dont les ressources fiscales sont désormais très encadrées ;
- une institution dont le lien fiscal avec le territoire local est de plus en plus réduit.

En complément de la fiscalité, le budget Général comptabilise des dotations de l'Etat

Libellé L.C.	Propositions 2025
DGF - DOTATION FORFAITAIRE	1 734 000
DGF - DOTATION DE COMPENSATION	11 245 000
DCRTP – COMPENSATION REFORME 2010 DE LA TP	4 219 000
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	458
COMPENSATION DE LA CFE SUITE EXONERATIONS 2021	3 079 000
COMPENSATION DES TFB/TFNB SUITE EXONERATIONS 2021	190 000
TOTAL chapitre 74 – DOTATIONS DE L'ETAT	20 467 458

Grand Chambéry devrait percevoir en 2025 une enveloppe de 20,467 M€ de la part de l'Etat au titre des dotations.

Sur cette enveloppe, Grand Chambéry ne dispose d'aucun pouvoir de taux ou de négociation, les montants présentés ci-dessus sont notifiés chaque année par l'Etat au regard de critères règlementaires. Ces dotations sont analysées par une instance au niveau national, le Comité des Finances Locales (CFL) qui répartit à l'échelle nationale l'ensemble des dotations aux collectivités au sein d'une enveloppe totale définie par le Parlement.

Si l'enveloppe globale est stable voire progresse d'une année sur l'autre, l'application des critères en local à Grand Chambéry pourra malgré tout se traduire par une baisse, le territoire communautaire étant considéré comme « plus favorisé » par rapport à la moyenne. C'est encore le cas en 2025 conformément au DOB présenté le 19/12/2024 (-740 000 €).

Recette comptable d'amortissement des subventions - FINANCÉ PAR GRAND CHAMBERY - CONSTITUE UNE RECETTE FINANCIERE ET UNE DEPENSE FINANCIERE

Conformément à la réglementation, la section de fonctionnement du budget Général doit comptabiliser l'amortissement des subventions d'investissement reçues chaque année (pour les subventions qui financent des équipements « amortissables ».). En 2025, cette enveloppe est budgétée à 1 M€ et fait partie intégrante de l'équilibre budgétaire.

Remboursement par les budgets annexes des masses salariales leur étant affectées mais qui transitent par le budget Général de la collectivité. FINANCÉ PAR GRAND CHAMBERY - CONSTITUE UNE RECETTE FINANCIERE ET UNE DEPENSE FINANCIERE

Par mesure de simplification déclarative vis-à-vis des organismes de collecte des cotisations salariales et patronales, la totalité de la masse salariale des agents de la collectivité est comptabilisée sur le budget Général. Cependant, cette méthodologie suppose quelques vigilances de lecture et d'analyse. En effet, il convient d'isoler ces enveloppes de l'analyse du budget Général, ces enveloppes constituant à la fois des dépenses et des recettes qui viennent gonfler artificiellement le budget de Grand Chambéry. En 2025, ce montant à retraiter s'établit à 10,381 M€. Il est également comptabilisé au chapitre 70 en recettes.

Fonds de compensation de la TVA – Affectée à l'INVESTISSEMENT EXCLUSIVEMENT

Cette dotation est accordée par l'Etat aux collectivités pour le financement de leurs dépenses d'investissement pour leurs budgets gérés en TTC. Cette dotation s'applique donc pour le budget Général de Grand Chambéry. Elle est calculée sur la base de dépenses éligibles définies par arrêté réglementaire au niveau national sur laquelle est appliquée un taux.

Jusqu'à présent, le taux s'établissait à 16,404%.

Le PLF 2025 dans sa version initiale prévoyait une **baisse de ce taux à 14,850%**.

En 2025, le montant prévisionnel de cette ressource est budgété à 4 M€.
Au stade du budget primitif, cette prévision n'est pas affectée par thématique mais globalisée.

Dotation obligatoire aux amortissements - FINANCÉ PAR GRAND CHAMBERY - CONSTITUE UNE RECETTE FINANCIERE ET UNE DEPENSE FINANCIERE

Grand Chambéry a l'obligation d'amortir une partie des investissements réalisés conformément à la réglementation. Cette enveloppe obligatoire sert en quelque sorte d'autofinancement imposé en vue du renouvellement des équipements de manière à assurer leur bon état.

Pour l'année 2025, l'enveloppe s'établit à 10,5 M€ et elle est financée par la section de fonctionnement de ce même budget.

Autofinancement complémentaire à l'investissement – FINANCÉ PAR GRAND CHAMBERY – CONSTITUE UNE RECETTE FINANCIERE ET UNE DEPENSE FINANCIERE

Après avoir procédé à l'équilibre de la section de fonctionnement, un différentiel est parfois obtenu. Ce dernier va permettre d'autofinancer la section d'investissement en complément de la dotation obligatoire aux amortissements et ainsi réduire le recours à l'emprunt.

Pour l'année 2025, l'enveloppe s'établit à 5,764 M€ et elle est financée par la section de fonctionnement de ce même budget.

Le cumul de la dotation obligatoire aux amortissements et de l'autofinancement complémentaire à l'investissement corrigé de l'amortissement des subventions (lorsqu'il y en a) est également appelé « Epargne Brute » qui sert au calcul d'un ratio très important :
La Capacité de désendettement d'un budget.

Ainsi, le montant de l'Epargne brute 2025 du budget Général s'établit à 15,264 M€ (10,500 M€ + 5,764 M€ - 1,0 M€ = 15,264 M€)

DEPENSES FINANCIERES

Remboursement en capital de la dette et paiement des intérêts de la dette

Avant de financer des politiques intercommunales, le budget 2025 doit en priorité procéder au remboursement de la dette contractée jusqu'à présent et qui génère des intérêts à payer.

En 2025, le montant de cette enveloppe est la suivante :

CAPITAL (chapitre 16 de la section d'investissement) : 10 251 M€ dont :

- **9,950 M€ pour la dette propre de Grand Chambéry.**
- 301 K€ pour la dette portée par Grand Chambéry pour CGLE.

INTERETS : (chapitre 66 de la section de fonctionnement) : **2,700 M€.**

Ainsi et sur l'année 2025, Grand Chambéry devra s'acquitter d'un remboursement du capital et des intérêts de la dette propre pour un montant de **12,650 M€** sur le budget général. Ce montant est assez régulier depuis plusieurs années, l'objectif étant de conserver un montant d'annuité soutenable pour éviter de grever le financement des politiques publiques intercommunales comptabilisées sur ce budget. L'enveloppe des intérêts devrait s'établir à 2,700 M€ en 2025, soit dans le montant cible en régime de croisière (Cf. Rapport pluriannuel de la dette 2009/2026 délibéré en novembre 2022) dès lors que les taux évoluent sans à-coups (à-coups qui furent observés en 2023 et 2024).

Opérations pour le compte de tiers

Grand Chambéry, par son expertise et son organisation, peut intervenir pour le compte de partenaires institutionnels publics dans la réalisation d'études et de travaux. Ces sommes sont budgétairement neutres et équilibrées en fin d'opération mais variables selon les exercices budgétaires et les calendriers de perception des remboursements des dépenses engagées. Ainsi pour l'année 2025, les dépenses et les recettes seront prévus de la manière suivante :

Fonctionnement et investissement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
4581 – Pour le compte de tiers en dépenses	7 164 699,36	4582 – Pour le compte de tiers en recettes	6 495 863,03
TOTAL	7 164 699,36	TOTAL	6 495 863,03

La liste des opérations pour compte de tiers en dépenses est la suivante :

Chapitre	B.P. DEPENSES	B.P RECETTES
4581100 - PUP SECTEUR BRESSIEUX	385 153,00	336 405,00
458167 - D- OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	492 745,00	579 034,00
458168 - OP TIERS CGLE GIRATOIRE AREA ZI LANDIERS	552 000,00	552 000,00
458171 - OP TIERS CNES SMSB	1 074 423,12	725 000,00
458176 - OP SMSB BATIMENTS AILLON MARGZ 1000 ET 1400	827 178,59	176 821,41
4581807 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	9 867,15	9 867,15
4581808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-20	2 772 591,14	2 772 591,14
458184 - TRAVAUX REDUCTION ENERGIE PACR	15 000,00	
458186 - Place Caffé/Place Monge - Arrêt "Préfecture"	54 000,00	54 000,00
458188 - BATIMENT TOTEM AILLONS	60 000,00	571 949,13
458189 - Isolation des planchers bas des Bât A & B	142 176,00	1 344,00
458190 - Remplacement ventilation mécanique Bât C	16 608,00	
458191 - Eclairage LEDS et détection communs Bât A, B & C	46 106,16	
458193 - Démolition Ex Four&Clément/Berlioz Cassine	480 851,20	480 851,20
458194 - BAIES DE STOCKAGE DE DONNEES DATACENTER	146 000,00	146 000,00
458195 - Route d'Apremont - Sécurisation	65 000,00	65 000,00
458196 - Route d'Apremont - Sécurisation du carrefour des Crauses	25 000,00	25 000,00
Total	7 164 699,36	6 495 863,03

Chaque opération pour compte de tiers fait l'objet d'une convention entre les différents partenaires.

En fin d'opération, les flux comptables de dépenses et de recettes doivent être strictement équilibrés. Ces derniers font l'objet d'un contrôle spécifique de la part des services du Trésor Public et participent à la notation technique des budgets de Grand Chambéry.

Attributions de compensations aux communes / Autres Reversements fiscaux

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
014 – AC budgétées	31 348 773,00	73 – Impôts et taxes	32 523 773,00
014 – Autres reversements fiscaux	1 175 000,00		
TOTAL	32 523 773,00	TOTAL	32 523 773,00

Ci-dessous la liste des AC positives et négatives pour l'année 2025 :

Attributions de compensation prévisionnelles 2025		
Nom de la commune	AC 2025 Montants positifs	AC 2025 Montants négatifs
AILLON-LE-JEUNE		- 140 760 €
AILLON-LE-VIEUX		- 11 898 €
ARITH	10 704 €	
BARBERAZ	168 102 €	
BARBY	409 401 €	
BASSENS	810 787 €	
BELLECOMBE-EN-BAUGES	30 210 €	
CHALLES-LES-EAUX	244 334 €	
CHAMBERY	22 323 954 €	
COGNIN	300 806 €	
CURIENNE	20 354 €	
DOUCY-EN-BAUGES		- 5 €
ECOLE	25 175 €	
JACOB-BELLECOMBETTE		- 46 051 €
JARSY	5 251 €	
LA COMPOTE	17 548 €	
LA MOTTE-EN-BAUGES	9 434 €	
LA MOTTE-SERVOLEX	3 116 421 €	
LA RAVOIRE	1 853 751 €	
LA THUILE	36 101 €	
LE CHATELARD	70 015 €	
LE NOYER	1 184 €	
LESCHERAINES	116 869 €	
LES DESERTS	113 861 €	
MONTAGNOLE	212 560 €	
PUYGROS	15 879 €	
SAINT-ALBAN-LEYSSE	895 577 €	
SAINT-BALDOPH	225 289 €	
SAINT-CASSIN	31 616 €	
SAINTE-REINE	2 858 €	
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES		- 1 351 €
SAINT-JEAN-D'ARVEY		- 38 €
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	132 540 €	
SAINT-SULPICE	26 198 €	
SONNAZ	104 005 €	
THOIRY	11 682 €	
VEREL-PRAGONDRAN	5 891 €	
VIMINES		- 5 969 €
TOTAL	31 348 357 €	- 206 072 €

La somme de 1 175 000 € correspond à divers reversements fiscaux règlementaires, soit d'ordre national, soit d'ordre local dans le cadre de partages fiscaux avec Grand Lac.

- 675 000 € au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) ;
- 400 000 € au titre du partage fiscal avec Grand Lac en vigueur depuis 2018 ;
- 100 000 € au titre d'autres régularisations fiscales à la demande du Trésor Public (à ce stade, c'est une prévision au regard des moyennes passées).

Prélèvement de l'Etat (selon mouture PLF Initial)

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
68 – Dotations	1 400 000,00	73 – Impôts et taxes	1 400 000,00

L'incertitude entourant ces mécanismes, Grand Chambéry a fait le choix d'appliquer au stade du budget primitif les mécanismes proposés dans le cadre du PLF 2025 initial. Une correction ultérieure pourra intervenir en cours d'année par DM si cette mesure devait être révisée en forte baisse ou disparaître. Cette enveloppe revient à priver Grand Chambéry d'une partie (1,400 M€) de ses ressources fiscales annuelles.

Présentation détaillée fonctionnelle de l'ensemble des politiques publiques intercommunales gérées sur le budget Général de Grand Chambéry.

Grands équipements et rayonnement par les clubs

- Piscines
- Patinoire
- Aérodrome
- Parc des Expositions / Le Phare

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	2 518 030,00	70 – Tarification	2 082 500,00
012 – Masse salariale	3 686 853,00	74 – Dotations	458,00
65 – Autres charges	1 661 190,00	75 – Autres	106 800,00
TOTAL	7 866 073,00	TOTAL	2 189 758,00

Les grands équipements collectifs d'agglomération sont principalement exploités en régie directe. Les principales dépenses par ordre d'importance sont les suivantes :

- Charges de personnel : 3,687 M€, soit 47% des dépenses totales.
- Energie/Electricité : 854 300 €.
- Chauffage : 343 000 €.
- Dépenses de fournitures d'entretien et de petit équipement : 301 410 €.
- Eau et Assainissement : 205 700 €.
- Sous traitance générale : 196 480 €.
- Réparations diverses et maintenance : 172 290 €.
- Taxe foncière : 125 700€. Les équipements génèrent des revenus.
- Remboursement de frais à des communes : 99 000 €
- Frais de nettoyage et de gardiennage : 89 600 €.

Le Parc des Expositions/Le Phare (PEX) est quant à lui exploité via un contrat de DSP. Le seul flux comptable, qui transite par les comptes de Grand Chambéry est donc une dépense de contribution au délégataire, contractualisé dans le contrat de DSP : 1,211 M€.

La thématique est également en charge de l'attribution de subventions à des clubs concourant au rayonnement de Grand Chambéry. Le détail est le suivant :

- 306 620 € pour les clubs.
- 130 000 € au titre d'une garantie complémentaire de chiffre d'affaires minimum au délégataire du Parc des Expositions.

En recettes, l'ensemble des équipements collectifs devrait générer un produit annuel de 2 082 500 €. Cette enveloppe traduit le bon dynamisme de la fréquentation des équipements.

La somme de 106 800 € correspond à des recettes de redevances et de loyer.

Investissement

PPI 2025 dépenses	Montants	PPI 2025 Recettes	Montants
204007 – GER	560 618,00	13 – Subventions	123 216,00
104023 – Piscine BR	20 050,00		
TOTAL	580 668,00	TOTAL	123 216,00

La PPI dédiée aux grands équipements d'agglomération porte sur 3 enveloppes :

- GER annuel : 356 000 € qui permet à la fois de réaliser quelques travaux de maintien et d'entretien ainsi que de l'acquisition régulière de matériels.

- GER exceptionnel : 204 618 € dont 180 000 € pour l'Aérocamping situé sur l'aérodrome et conformément aux délibérations de cession approuvées par le Conseil communautaire.
- Autres dépenses spécifiques : 20 050 € pour quelques travaux sur la piscine de Buisson Rond.

Une subvention de 123 216 € sera perçue en 2025 au titre des travaux déjà effectués sur les menuiseries du Gymnase du Granier.

Voiries et infrastructures de déplacement et bâtiments communautaires

Cette thématique regroupe les éléments suivants :

- Voiries reconnues d'intérêt communautaire ;
- Pistes cyclables (travaux, création/modification) ;
- Infrastructures annexes à la voirie ;
- Infrastructures support (centre d'exploitation de mobilité urbaine décarbonnée) ;
- Bâtiments généraux non affectés à une compétence spécifique.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général VOI	1 500 617,00		
011 – Général MOB	284 820,00	74 – Dotations	61 667,00
011 – Général BAT	206 014,00		
012 – Masse salariale VOI	636 839,00	75 – Loyers	652 602,00
012 – Masse salariale BAT	484 473,00		
65 – Autres VOI	45 500,00		
TOTAL	3 158 263,00	TOTAL	714 269,00

La principale enveloppe de cette thématique porte sur les conventionnements entre Grand Chambéry et l'ensemble des communes pour l'exercice de la compétence des voiries communautaires. Grand Chambéry ne dispose pas de services techniques et conventionne avec les communes annuellement. En 2025, le montant budgété s'établit à 1 309 000 €.

En gestion directe, les principales dépenses sont les suivantes :

- 636 839 € au titre des charges de personnel nécessaires du service des voiries et infrastructures.
- 484 473 € au titre des charges de personnel du service des bâtiments communautaires.
- 284 820 € au titre des dépenses de fonctionnement du pôle d'échanges multimodal (PEM), Grand Chambéry étant copropriétaire de l'équipement dont 230 000€ au titre des charges de copropriété ;
- 100 000 € pour des dépenses d'entretien complémentaires sur le réseau de voiries communautaires.
- 206 014 € pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement des bâtiments généraux de la collectivité hors le siège. Ces équipements sont en effets non rattachés à un service public spécifique.
- 45 500 € sont budgétés pour le financement du dispositif CITO visant à flécher les automobilistes vers le réseau autoroutier et VRU afin de désengorger les axes secondaires d'entrée d'aire urbaine, au Sud avec le péage de Chignin et au Nord avec le péage de Chambéry Nord.

Investissement

PPI 2025 dépenses	Montants	PPI 2025 Recettes	Montants
104006 – RD1006	100 000,00	13 – Subventions	300 000,00
204015 – Voiries (VIC)	3 916 600,00	13 – Subventions	695 020,58
204019 – Vélos	230 000,00	13 – Subventions	575 355,00
204020 – Aménagements cycles	1 681 182,00		
204023 – Réseau urbain	932 800,00		
204029 – Infra Déplacements	1 608 915,23		
204043 – Giratoires	50 000,00		
204051 – Ouvrages d'art	102 532,93		
204056 – Centre d'exploitation	1 921 434,00		
204049 – GER Bâtiments	1 541 825,00		
TOTAL	12 085 289,16	TOTAL	1 570 375,58

La PPI affectée à cette thématique représente près de 30% de la PPI totale proposée en 2025. Il s'agira de poursuivre la création ou la réhabilitation des voiries d'intérêts communautaire (travail étroit mené avec chaque commune) pour un montant de 3,916 M€. Des participations communales seront facturées comme chaque année au regard des coûts engagés et des répartitions financières règlementaires (695 020,58 €).

En complément des voiries, de nombreux travaux sont menés afin d'améliorer et de sécuriser en continu le réseau des mobilités douces ou alternatives pour un montant total de 4,605 M€ (programmes 204019, 204020, 204023, 204029, 204043, 204051). Le service procède à une affectation théorique d'opérations et de secteurs lors du budget primitif, la programmation initiale peut évoluer en cours d'année en fonction du contexte inhérent à ce type de chantier. Deux éléments particuliers peuvent être notés :

- Un renforcement des moyens alloués aux aménagements cyclables à hauteur de 1,681 M€ contre 1,2 M€ les années précédentes. Une enveloppe de subvention auprès du CD73 dans le cadre du plan vélo départemental sera sollicitée en 2025 (300 000 €) ;
- Le lancement d'une opération significative Avenue de Chambéry et Carrefour Glières/Plainpalais à St Alban Laysse/Bassens pour apporter des améliorations significatives de circulation de tous les modes. 1,350 M€.

2025 sera également l'année du lancement de la dépollution et des premières dépenses d'investissement pour le futur centre d'exploitation de mobilité urbaine. Une enveloppe de 1,921 M€ est programmée en 2025.

En terme d'entretien des bâtiments, une enveloppe de 1,541 M€ est proposée en 2025 dont plus de 700 000 € pour le remplacement du système de chauffage et de traitement de l'air du siège de Grand Chambéry. Cette opération est concernée par des demandes de subventions pour la DSIL 2025 (300 000 €) et le contrat de chaleur de l'ADEME. Ces sommes constituent l'enveloppe totale de subvention de 575 355 €.

Urbanisme et développement local

Cette thématique regroupe les politiques publiques suivantes :

- Politique de la ville ;
- Développement durable ;
- Gens du voyage ;
- Emploi/Insertion ;
- Habitat ;
- Plan Local d'urbanisme intercommunal ;
- Agriculture et espaces naturels ;
- Service commun d'application du droit des sols (ADS).

Cette thématique couvre le champ le plus large des compétences exercées sur le budget général. Le budget de fonctionnement alloué est assez proche du budget des grands équipements collectifs de l'Agglomération. La répartition est cependant différente avec des charges de personnel moins élevées et un recours à des prestataires.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	1 917 962,09	70 – Tarification	450 560,75
012 – Masse salariale	2 741 210,00	74 – Dotations	830 539,78
65 – Autres charges	1 556 636,00	75 – Loyers	401 472,47
TOTAL	6 215 808,09	TOTAL	1 682 573,00
014 – Dispositifs financés	991 303,00		
TOTAL	7 207 111,09	TOTAL	1 682 573,00

Le détail des dépenses va être présenté par compétence (hors masse salariale), du fait de la diversité des thématiques :

- Masse salariale pour fonctionner et piloter les opérations : 2,741 M€
 - Des postes financés à hauteur de 83 919 € par l'Etat (TZNR – CitéLab)
 - Des refacturations effectuées aux communes pour le financement du service ADS (masse salariale + frais généraux) : 281 378 €.
- Gens du voyage
 - Fonctionnement des aires d'accueil : 191 889€.
 - Génère une recette tarifaire prévisionnelle de 110 227,53 €.
 - Fonctionnement de l'aire provisoire de grands passages : 108 500 €.
 - Génère une recette tarifaire de stationnement de 16 800 €.
 - Fonctionnement des terrains familiaux : 255 420 €.
 - Génère une recette tarifaire et de loyer de 36 812,47 €.
- Actions d'animation et de suivi de la charte forestière : 42 085 €.
 - Subventionné à hauteur de 20 000€.
- Financement de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) : 110 000 €.
- Reste à charge CTAI/Emploi-Insertion : 12 500 €.
- Développement social urbain
 - Subvention à Régie + : 282 700 €.
 - Subvention au milieu associatif à affecter durant l'année : 200 772 €
 - Subventions aux communes membres : 46 500 €
 - Autres dépenses de fonctionnement et d'animation : 166 536,14 €.
 - Financé à hauteur de 12 000 € par un loyer.
 - Financé à hauteur de 14 000 € par une subvention.
- Consultance Architecturale et cotisation à la CAUE : 87 200 €
 - Financé par le CD73 à hauteur de 32 000 €.
- Suivi du PRU : 41 000 €.
- Frais généraux : 68 306 € dont principalement des cotisations à des acteurs externes tels les PNR et d'autres acteurs associatifs nationaux.
 - Perception de pénalités diverses d'urbanisme : 4 500 €.
- Taxes foncières et gestion foncière : 40 500 €.
 - Génère une recette de loyers de 362 200 €, Grand Chambéry étant propriétaire de plusieurs locaux dans la zone des Landiers (Bâtiment CEGELEC et Tènement Avenue de Villarcher).
- Ingénierie et Evaluation : 80 061,97 €.
- Fonctionnement de la Maison de la justice et du droit : 24 310 €.
- Fonctionnement de la Maison des syndicats : 135 570 €.
 - Financée par le CD73 et communes à hauteur de 41 300 €.
- Autres frais généraux : 8 000 € + 7 164 €

- Fonctionnement et animation du PCAET : 78 615 €.
- Financement du PLIE – Plan Local d’Insertion-Emploi : 314 320,98 €.
 - Financé par le FSE à hauteur de 140 961 €.
- Financement sur fonds propres des actions sur le parc privé d’habitat : 305 022 €
 - Génère une recette supplémentaire de 196 041 €.
- Schéma agricole intercommunal : 245 921 € dont 174 583 € de contribution au SMAC
 - Génère une recette de 3 560 €.
- Soutiens à des structures associatives locales : 420 273 € dont 200 000 € à la MLJ.
- Animation et suivi de TEPOS : 55 644 €.
 - Génère une recette de 4 290 €.
- Autres dépenses : 63 250 € dont 24 250 € pour le financement de Moutain Riders et de l’ASDER pour des dispositifs pédagogiques sur le climat et le service local de l’énergie.

Dispositifs financés par d’autres partenaires pour un montant de 991 303€ :

- CTAI – Emploi Insertion : 79 500 €. Financé par l’Etat.
- AMI Logement d’Abord : 425 022 €. Financé par l’Etat, encaissé en décembre 2024.
- 1^{er} accueil du PassRénov : 120 000 €. Financé par l’ANAH et le CD73 pour 60 000 € chacun.
- TZNR : 112 584 €. Financé par l’Etat.
- Divers reversements exceptionnels à AGATE et au O79 sur des opérations antérieures à 2024 : 254 197 €.

Investissement

PPI 2025 dépenses	Montants	PPI 2025 Recettes	Montants
104010 – Général	200 000,00	13 – Subventions	1 078 179,00
204002 – PLH 13/20	840 020,60		
204004 – GDV	1 816 309,00		
204018 – FDC PRU	61 317,00		
204022 - Agriculture	361 700,00		
104026/204027 – Foncier	2 509 000,00		
204030 – PLUI	598 180,00		
204031 – FDC Pol Ville	207 864,00		
204034 – Durable	931 059,00		
204047 – PLH 21/26	4 228 340,00		
204052 – FDC Rural	168 000,00		
204054 - SDTE	1 293 367,05		
TOTAL	13 215 156,65	TOTAL	1 078 179,00

En valeur, il s’agit de la première enveloppe d’investissement de la collectivité.

On notera en 2025, une affectation de crédits de paiement de l’ordre de 5 M€ pour les enjeux d’habitat incluant le solde des opérations antérieures à 2020, le PLH 2021/2026 actuellement en cours, le PassRénov fortement réévalué et le soutien aux copropriétés identifiées règlementairement en difficultés. Cette enveloppe a été réajustée au regard du contexte actuel de ralentissement d’activité observé dans ce secteur (baisse des permis de construire...).

La somme de 1 816 309 € affectée à la thématique Gens du Voyage permettra d’apporter des réponses d’aménagement et de foncier spécifique à cette compétence.

La somme de 2 509 000 € affectée à la thématique foncier offre la possibilité de relever plusieurs opportunités :

- Soit une opportunité de participer à une foncière départementale.
- Soit de saisir en direct des opportunités foncières qui présenteraient un intérêt pour la communauté d’agglomération.

La somme de 1 293 367,05 € est affectée au schéma directeur de transition énergétique afin de relever les enjeux de production d'énergie alternative. Parmi les opérations programmées figure l'étude et la pose des panneaux photovoltaïques sur le Chambéry Savoie Stadium avec opportunité d'autoconsommation en local par la piscine aqualudique du stade.

La somme de 200 000 € du programme 104010 correspond au fonds de concours à CRISTAL HABITAT pour la relocalisation de l'Ecole de la 2^{ème} Chance dans les locaux de Mérande/Joppet.

La somme de 931 059 € du programme 204034 va servir à financer la mise en œuvre de la ZFE à compter de janvier 2025 ainsi que des mesures de soutiens pour accompagner les habitants tels la reconduction de chèques 2 roues électriques pour l'acquisition de vélos.

- 160 000€ pour les fonds de concours Air-Bois.
- 100 000€ pour les fonds de concours VAE.
- 196 674€ pour le fonds de soutien SDES.
- 222 072€ pour les études et 252 313€ et la pose de panneaux dans le cadre de la ZFE.

La somme de 361 700 € au titre du programme 204022 correspond à la stratégie agricole locale menée dans le cadre du schéma agricole.

La somme de 598 180 € au titre du programme 204030 correspond à l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre de l'urbanisme et des révisions du PLUIHD.

Les autres dépenses relèvent de fonds de concours complémentaires, à la fois urbains sur la politique de la ville et le pru (204018/204031) et ruraux pour les communes rurales (204052).

La PPI de cette thématique « Urbanisme et Développement local » bénéficie de subventions pour un montant de 1 078 179 € qui va principalement financer :

- Le SDTE pour 466 000 € via la recette de bio méthane en provenance de l'UDEP.
- Le PASSRENOV pour 281 265 €.
- La mise en œuvre de la ZFE pour 283 604 €.
- Le financement de matériel pour CitéLab pour 3 000 €.
- Des subventions de communes pour des études sur le PRU : 44 310 €.

Développement touristique

Cette thématique regroupe les politiques publiques suivantes :

- Rayonnement ;
- Sentiers de randonnées ;
- Subvention d'équilibre à Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) ;
- Reversement de la Taxe de Séjour (GCAT) ;
- Contribution à SMSB pour les activités de montagne toutes saisons ;

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	182 160,00		
012 – Masse salariale	281 558,00	74 – Dotations	58 500,00
65 – Autres charges	2 465 290,00	75 – Loyers	36 000,00
TOTAL	2 929 008,00	TOTAL	94 500,00
014 – Reversement Taxe de Séjour	1 110 000,00	73 – Impôts/Taxes	1 110 000,00
TOTAL	4 039 008,00	TOTAL	1 204 500,00

Cette thématique est dotée de budgets significatifs. Une très grande majorité du budget est cependant reversée à deux opérateurs externes qui agissent pour le compte de Grand Chambéry dans 2 domaines : la promotion du territoire et le déploiement d'une marque locale (Chambéry montagnes) par l'Office de tourisme intercommunal GCAT ainsi que la pratique d'activités de montagnes en toutes saisons par SMSB (Eté, Nordique, Alpin sur plusieurs domaines skiables).

Sur un budget de 4,039 M€, 3,575 M€ (89% du budget) est versé aux opérateurs :

- 2,587 M€ pour GCAT via la Taxe de Séjour et la subvention annuelle de Grand Chambéry. Cette précision est importante car il ne s'agit pas d'une contribution statutaire votée par un syndicat mixte. L'enveloppe versée par Grand Chambéry est règlementairement traitée comme une subvention (nature 6574).
- 365 k€ pour le financement via SMSB des stations Aillons-Margéraz.
- 433 k€ pour le financement via SMSB des stations Féclaz/Revard.

La thématique « développement touristique » est dépendante des politiques mises en œuvre par ces deux opérateurs, ce qui suppose un pilotage étroit et une mise en œuvre continue d'optimisations et d'ingénieries notamment financières pour préserver les équilibres adéquates de chaque opérateur et de la communauté d'Agglomération.

Le reliquat restant (11% du budget total) est réparti en interne entre des charges de personnels (3 agents affectés au service interne) et des crédits de fonctionnement, principalement des crédits d'études ainsi que 2 enveloppes de soutien pour le rayonnement de Grand Chambéry, complémentaire au rayonnement par les clubs. 2 enveloppes sont à noter en 2025 :

- 80 000 € pour une enveloppe pérenne annuelle ;
- 100 000 € qui constitue une enveloppe complémentaire exceptionnelle en fonction d'évènements spécifiques comme le Tour de France Femmes qu'accueillera l'agglomération en août 2025.

La thématique bénéficie de quelques recettes spécifiques :

- Financement par Grand Lac de l'OT du Revard : 58 500 €.
- Loyer de l'OT Place du Palais de justice payé par GCAT : 36 000 €.

Investissement

PPI 2025 dépenses	Montants	PPI 2025 Recettes	Montants
104042 – Tourisme	666 667,00		

En investissement, l'enveloppe est répartie de la manière suivante :

- 117 k€ pour l'entretien des sentiers de randonnée. A noter que 2025 sera la dernière année du marché actuellement en vigueur. Une consultation sera à lancer ;
- 100 k€ pour des rénovations de passerelles situées sur des sentiers de randonnée ;
- 200 k€ pour la phase 2 des travaux sur les Iles du Chéran ;
- 200 k€ au titre du FDC aux communes pour le tourisme du bien vivre ;
- 50 k€ pour des investissements en équipements et matériels.

Eaux pluviales et poteaux d'incendie

Cette thématique consiste en la création et la modification de réseaux ou de bassins de stockage.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	996 600,00		

Le budget de fonctionnement alloué à cette thématique correspond à la prise en charge par le budget Général de l'ensemble des dépenses engagées sur le réseau unitaire et séparatif par la direction de l'eau et de l'assainissement. Cette somme pourra être révisée à la baisse en cours d'année 2025 en fonction de l'avancée de l'exécution par le service (→intervalle estimé entre 50 000 et 100 000 €).

Investissement

PPI 2025 dépenses	Montants	PPI 2025 Recettes	Montants
204016 – Pluvial	2 528 168,25		
204017 – Poteaux Inc	60 000,00		
TOTAL	2 588 168,25		

Face aux risques météorologiques soudains et la nécessité d'adapter le réseau pluvial, une enveloppe de 2,528 M€ est prévue en 2025. Ce programme reprend notamment la création et la modification de bassins de stockage ou de rétention d'eaux, le maintien en condition opérationnel des déversoirs d'orages...

En complément, 60 k€ sont budgétés afin de financer par fonds de concours les travaux sur les poteaux incendies réalisés par les communes.

GEMAPI (Déléguée au CISALB)

Le CISALB et Grand Chambéry ont un lien juridique très particulier :

- La compétence GEMAPI fait l'objet d'une délégation de compétence.
- L'ensemble des dépenses hors GEMAPI (CISALB historique) fait l'objet d'un transfert.

Comptablement, cela signifie que le hors GEMAPI est financé par une contribution en chapitre comptable 65 et que la compétence GEMAPI fonctionne sur un modèle de remboursement de frais, le titulaire règlementaire de la compétence GEMAPI restant Grand Chambéry.

Au regard de la typologie des dépenses et des investissements à réaliser, le modèle de délégation est très adapté et préférable dans la durée à un transfert de compétence, plus complexe à gérer financièrement et comptablement, notamment au niveau des emprunts.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	740 000,00	70 – Tarification	468 617,00
012 – Masse salariale	445 518,00		
65 – Autres charges	402 390,00		
TOTAL	1 587 908,00	TOTAL	468 617,00
Coût net		1 119 291,00	

L'enveloppe de 740 000 € correspond au remboursement par Grand Chambéry au CISALB de l'ensemble des dépenses engagées par ce dernier au titre de la GEMAPI.

La masse salariale budgétée correspond aux équipes qui ont été mises à disposition au CISALB mais qui restent à ce stade du personnel « Grand Chambéry ».

Cet ensemble de jeu d'écritures en dépenses est contrebalancé par un jeu d'écritures en recettes notamment pour comptabiliser les contreparties financières titrées et mandatées par le CISALB. Pour cette thématique, il est donc très important d'observer le coût net entre les recettes et les dépenses pour apprécier le coût réel.

La somme de 402 390 € au chapitre 65 correspond à la contribution annuelle de Grand Chambéry au CISALB pour le financement de la compétence transférée « hors GEMAPI ».

Dans un souci de bonne gestion et comme c'est le cas pour l'ensemble des opérateurs, cette somme est analysée au regard des dépenses réellement engagées par le syndicat mixte.

Investissement

PPI 2025 dépenses	Montants	PPI 2025 Recettes	Montants
104008 – SBV	62 067,00	13 – Subventions	863 750,00
104011 – Hyères	78 000,00		
104012 – Dignes	161 300,00		
104034 – Nant Petchi	2 634 000,00		
104036 – Décharge	36 000,00		
204026 – Matériel	10 020,00		
204027 – Foncier	32 000,00		
204041 – Hydraulique	28 020,00		
204053 – Zones Hum.	102 694,00		
TOTAL	3 144 101,00	TOTAL	863 750,00

Grand Chambéry a réalisé depuis 2014 d'importants travaux sur la Leysse, l'Hyères et de nombreux autres cours d'eaux. En 2025, une enveloppe de 3,144 M€ est programmée dont 2,634 M€ pour la réalisation de la tranche finale du Nant Petchi. Ces travaux ont pris de nombreux retards du fait de procédures foncières ou d'ordre culturelle (intervention de la DRAC notamment). Les travaux ont été engagés le 31 décembre 2024 ce qui a permis de sécuriser une enveloppe de subvention de 1,6 M€ dont 0,8 M€ pourront être sollicités dès 2025, le solde intervenant en 2026.

Services généraux de la collectivité,

Cette thématique regroupe les services suivants :

- Direction générale des services,
- Moyens généraux,
- Participation citoyenne,
- Communication,
- Finances, achats et assurances,
- Ressources humaines,

Les services dits supports participent au bon fonctionnement de l'EPCI et assistent les directions opérationnelles. Ces directions sont essentielles pour la bonne marche d'une administration sur le plan fonctionnel, juridique, financier, humains et organisationnel.

Le budget alloué aux services généraux est le suivant en fonctionnement :

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	1 621 723,00	70 – Tarification	1 460 020,00
012 – Masse salariale	4 296 000,00	74 – Dotations	0,00
65 – Autres charges	1 858 299,00	013 – Atténuation	200 000,00
6586 – Groupe d'Elus	54 205,00	75 - Loyers	2 900,00
67 – Autres	100 000,00	77 – Autres	100 260,00
		76 - Financiers	40 000,00
TOTAL	7 930 227,00	TOTAL	1 803 180,00

Cette enveloppe est logiquement et majoritairement composée de la masse salariale des agents affectés à ces services pour un montant de 4,296 M€.

Parmi les autres dépenses internes, peuvent être citées :

- 512 k€ pour le fonctionnement courant des moyens généraux de la collectivité. Ce budget est stable depuis de nombreuses années, le service opère des optimisations continues pour maîtriser le coût de cette enveloppe.

- 267,3 k€ au titre des frais d'assurance pour les équipements gérés sur le budget Général. Grand Chambéry reste un propriétaire patrimonial « limité » par rapport aux communes ce qui explique la relative faiblesse de ce montant.
- 230 k€ pour la formation continue des agents de Grand Chambéry.
- 150 k€ pour des missions de sous traitance générale, tels des accompagnements complémentaires en continus aux formations dispensées par ailleurs.
- 100 k€ sont prévus en dépenses et en recettes afin de disposer d'une enveloppe permettant de régulariser des écritures comptables antérieures à la demande du Trésor Public.

En recettes, la somme de 1 160 020 € correspond à des remboursements de frais des services généraux par les budgets annexes de la collectivité, conformément à la réglementation en vigueur et selon une clef de répartition qui a été délibérée en conseil communautaire.

La somme de 200 000 € correspond au volume annuel moyen de remboursements sur frais de personnels pour les différentes caisses de solidarité et de sécurité sociale (maternités, maladies...) comme c'est le cas pour tout acteur économique.

Les services généraux chargés du suivi de plusieurs opérateurs externes :

- Métropole Savoie pour un montant de 355 464 €.
- SMIAc pour un montant de 177 543 €.
- La transalpine pour un montant de 16 350 €.
- Pôle Métropolitain pour un montant de 8 012 €.
- 300 000 € pour la contribution de Grand Chambéry au SYMOS, nouvellement créé. Cette somme transite par le budget Général et sera refacturée au budget annexe Mobilité via un compte de remboursement de frais du chapitre 70.

Dans un souci de bonne gestion comme demandé par la commission du contrôle financier et comme c'est le cas pour l'ensemble des opérateurs, ces sommes doivent être analysées au regard des dépenses réellement engagées par chaque opérateur.

Investissement

PPI 2025 dépenses	Montants	PPI 2025 Recettes	Montants
104010 – Divers	1 300 000,00	13 – Subventions	236 123,00
104017 – Sillon Alpin	150 000,00	27 – Immobilisations financières	2 509 000,00
104047 – Com.	8 000,00		
204025 – Moyens Gn.	198 388,05		
204055 – Université	1 000 000,00		
TOTAL	2 656 388,05	TOTAL	2 745 123,00

L'enveloppe d'investissement gérée par les services généraux est très variée car elle rassemble l'ensemble des dépenses non affectables ailleurs.

La liste ci-dessus fait notamment apparaître les programmes suivants :

- 1 M€ pour le financement des travaux de l'Université Savoie Mont Blanc
- 1,3 M€ au titre de l'enveloppe Divers-Administration Grand Chambéry qui va notamment comptabiliser des fonds de concours exceptionnels (Etablissement de santé de Jarsy, Giratoire RD1006 à CGLE) ou quelques travaux exceptionnels sur le siège de Grand Chambéry afin d'adapter la consistance des locaux avec l'évolution du nombre d'agents et des compétences exercées.
- 150 000 € correspondent au financement en année 2 de la participation de Grand Chambéry pour les études du Lyon/Turin (enveloppe totale de 450 000 € sur 3 ans).

En recettes, la somme de 236 123 € correspond à la participation de la commune de Cognin au portage par Grand Chambéry des travaux de la ZAC Villeneuve. Cette somme fait l'objet d'une convention spécifique entre la commune et l'agglomération.

La somme de 2,509 M€ correspond à l'hypothèse de remboursement des avances remboursables consenties à CGLE dans le cadre de la cession à paiement différé des fonciers des zones d'activités en cours de commercialisation (2,208 M€) ainsi que le remboursement du capital de la dette refacturée à CGLE portée par Grand Chambéry (301 k€).

Services mutualisés de la collectivité (DSI Mutualisée)

Grand Chambéry mutualise avec la Ville de Chambéry, la ville de La Motte Servolex et la ville de La Ravoire (et leurs CCAS) la direction des systèmes d'information.

L'ensemble des flux comptables ci-dessous retrace donc l'ensemble des dépenses et recettes correspondantes aux clefs de répartition délibérées entre chaque financeur.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
011 – Général	1 101 633,00	70 – Tarification	1 366 336,00
012 – Masse salariale	1 786 586,00		
TOTAL	2 888 219,00	TOTAL	1 366 336,00
Coût net			1 521 883,00

L'enveloppe principale du service porte sur la masse salariale du personnel affecté à cette direction pour 1,787 M€.

La somme de 1,102 M€ est principalement composée des maintenances logicielles des outils utilisés par la collectivité (près de 900 000 € en 2025). 65 000 € serviront à financer les frais de télécommunication. 26 000 € seront affectés au bon fonctionnement du numérique.

Ce service génère une recette de 1,366 M€ conformément à la répartition du financement entre Grand Chambéry et les membres du service mutualisé. Le différentiel constitue donc le reste à charge réel pour Grand Chambéry.

Investissement

PPI 2025 dépenses	Montants	PPI 2025 Recettes	Montants
204014 – Informatique	970 500,00		
204044 – Feux tricol.	60 000,00		
TOTAL	1 030 500,00		

Le budget DSI prévoit des dépenses d'investissements chaque année conformément au schéma directeur des systèmes d'information et du numérique afin de maintenir en condition opérationnelle l'ensemble de l'architecture informatique de la collectivité et des financeurs mutualisés. Il s'agit de dépenses de logiciels, de matériels de bureau et d'opérations parfois plus ponctuelles, telles le remplacement du système de sauvegarde qui doit être traité sur l'année 2025.

Une vigilance particulière sera à noter que les postes de conseillers numériques dont le financement était jusqu'à présent adossé à une participation de l'Etat. La pérennité de ces financements est remise en cause en 2025.

Les enjeux logiciels ne concernent pas seulement l'infrastructure interne. Une enveloppe de 60 000 € sera prévue pour intervenir sur le pilotage logiciel de feux tricolores (près de 50) sur le périmètre communautaire.

Autres Participations et contributions aux satellites, aux partenaires extérieurs ou aux budgets annexes et autonomes

Il s'agit des contributions aux opérateurs de Grand Chambéry non reprises dans les compétences détaillées ci-dessus.

Fonctionnement

Chapitre dépenses	Montants	Chapitre recettes	Montants
65 – Autres charges	8 061 750,00		
Contribution SDIS	6 408 000,00		
Contribution CGLE	1 653 750,00		

Les deux contributions exposées ci-dessus sont classées à part des autres compétences. Il s'agira d'une part de financer le service départemental d'incendie et de secours pour un montant de 6,408 M€ en 2025 et d'autre part de verser la contribution annuelle à CGLE de 1,654 M€ (à parité avec Grand Lac) pour permettre le bon fonctionnement de ce syndicat en charge de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprises et d'actions de développement économique pour le compte des deux agglomérations voisines.

Dans un souci de bonne gestion comme demandé par la commission du contrôle financier et comme c'est le cas pour l'ensemble des opérateurs, ces sommes doivent être analysées au regard des dépenses réellement engagées par chaque opérateur.

BUDGET DEDIE DECHETS 2025

Encapsulé au sein du BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Objet	DEPENSES 2025	RECETTES 2025
Savoie Déchets	6 747 000	
Collecte	6 451 929	1 961 300
Plateforme de compostage	473 000	530 000
Déchetterie	3 792 797	461 000
Ressources	2 030 972	187 400
Frais de structure	829 000	
Frais financiers	209 188	
Autres dépenses	500 000	
TEOM		19 005 000
RSOM		1 500 000
TOTAL REEL	21 033 886	23 644 700
Dotation aux amortissements	2 300 766	85 000
TOTAL intégrant la dotation aux amortissements	23 334 652	23 729 700
SOLDE DE FONCTIONNEMENT = Autofinancement de l'investissement par chapitre 023	395 048	

Les principales enveloppes budgétaires du budget Déchets sont les suivantes :

Financement du traitement et de l'incinération des déchets par Savoie Déchets.

Cette enveloppe budgétaire représente 32% des dépenses de fonctionnement (hors dotation obligatoire aux amortissements) du budget déchets de Grand Chambéry.

1/3 du budget de fonctionnement est donc dépendant des politiques mises en œuvre par le syndicat mixte pour le compte de ses adhérents.

Le détail de l'enveloppe budgétaire est la suivante :

- Incinération des déchets pour un montant estimé de 4,6 M€.
 - Tonnage projeté en 2025 : 30 500 tonnes.
- Tri des déchets pour un montant estimé de 1,810 M€ (refus de tri inclus).
 - Tonnage projeté en 2025 : 6 600 tonnes
- Autres traitements pour un montant estimé de 37 000 €.
- Mutualisation des transports de déchets à l'échelle du syndicat pour un montant estimé de 300 000 €.

Collecte des déchets

La collecte des déchets porte à la fois sur les dépenses courantes pour assurer le service ainsi que la masse salariale du personnel affecté au ramassage des ordures ménagères, le service d'enlèvement des déchets de Grand Chambéry étant assuré en **régie directe** comme l'eau potable et l'assainissement.

L'ensemble prévisionnel des dépenses de fonctionnement courant s'établissent à 2,4 M€.

L'ensemble prévisionnel de la masse salariale pour le service collecte s'établit à 4 M€.

Cette thématique génère des recettes à hauteur de 1,961 M€ dont le détail est le suivant :

- 1,450 M€ au titre des soutiens CITEO au regard de la performance de la collecte et de l'atteinte par Grand Chambéry d'objectifs de réduction des déchets.
- 511 300 € au titre de la revente des matériaux collectés (verre, cartons, plastiques, acier, papier...).

Gestion des Déchetteries

Le service des déchetteries peut être présenté selon 4 sous familles :

- Déchetterie mobile pour un montant de 146 000 €.
- Fonctionnement des bas de quai de déchetterie pour un montant de 1,249 M€.
- Fonctionnement des hauts de quai de déchetterie pour un montant de 1,8 M€.
- Masse salariale prévisionnelle du service pour un montant de 597 549 €.

Des recettes d'un montant de 461 000 € concernent principalement des aides versées par des organismes financeurs ainsi que quelques reventes matières.

Gestion de la plateforme de compostage

La plateforme de compostage de Champlat sera désormais propriété de Grand Chambéry, la ville de Chambéry lui ayant cédé le foncier support de l'équipement.

Les flux financiers de cette plateforme sont les suivants :

- Dépenses : 473 000 €. Il s'agit de couvrir les coûts d'exploitation de la plateforme dans le cadre d'un marché public passé avec un opérateur.
- Recettes : 530 000 € détaillé de la manière suivante :
 - o 230 000 € pour les dépôts de végétaux par les professionnels.
 - o 300 000 € pour les dépôts de végétaux apportés en déchetterie.

Le fonctionnement de cette infrastructure présente un léger excédent au BP 2025.

A noter que des discussions sont en cours avec Savoie Déchets sur le devenir de l'exploitation de cette plateforme de compostage. Il s'agira d'opérer un travail technique et financier en 2025 pour identifier les flux revenant à chacun si l'hypothèse d'un transfert devait se réaliser.

Pilotage d'actions pour réduire la production de déchets.

- Actions de prévention et d'animation.
- Subventionnement à des partenaires externes.

Le budget Déchets met aussi en œuvre des politiques visant à agir sur le comportement des citoyens dans un souci d'atteindre une performance du service qui engendrera une baisse de la production de déchets et sécurisera les aides des organismes financeurs.

Le budget alloué à cette thématique s'établit donc en cumulé à 2,031 M€ dont

- 847 891 € de masse salariale de la thématique,
- 568 500 € d'actions de prévention,
- 240 000 € d'actions de communication.
- 163 000 € de subventions à des partenaires externes.
- 211 581 € pour le bon fonctionnement global du service.

Des soutiens et aides sont également budgétées en recettes pour un montant de 187 400 €.

Frais de structure

Comme l'ensemble des budgets annexes, ce budget dédié doit contribuer au financement des frais généraux du budget Général de la collectivité. Au regard de la clé de répartition, le montant projeté en 2025 s'établit à 829 000 €.

Ce budget étant encapsulé dans le budget principal, il ne donne pas lieu à émission d'un mandat mais une affectation extracomptable et analytique.

Cette somme est déduite des frais généraux du budget Général.

Intérêts de la dette

Le montant des intérêts des emprunts est budgété à 209 188 € en 2025.

Prélèvement de l'Etat

Au regard de l'incertitude entourant le PLF 2025 et la nécessité pour l'État de faire des économies, le prélèvement projeté sur ce budget d'un montant de 500 000 € est conservé dans l'attente du vote du budget de l'État.

Des discussions seront relancées avec les services de la DDFIP en 2025 en vue de rendre inéligible à ce prélèvement ce budget, soit par un traitement spécifique soit par à terme la création d'un budget annexe mais un aboutissement ne pourra intervenir avant 2026.

En recettes non affectées à des thématiques, 2 importantes sources de financement sont à préciser :

- **TEOM pour un montant de 19,005 M€.**

La TEOM est une taxe annexe à l'impôt foncier payé par le contribuable chaque année.

Cette ressource verra son taux 2025 maintenu et inchangé à 8,28 % comme en 2024.

Seule une « dynamique » des bases fiscales de +1,7 % a été incluse dans ce produit, au regard de la méthode de révision des valeurs locatives foncières chaque année.

- **RSOM pour un montant de 1,5 M€**

En complément de la TEOM, Grand Chambéry applique conformément à la réglementation en vigueur une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux acteurs économiques afin de mieux faire correspondre le coût du service avec la contribution de chacun de ces acteurs.

- Ces deux ressources TEOM et RSOM représentent 87 % des ressources totales de la section de fonctionnement du budget Déchets

La section de fonctionnement au stade du BP 2025 génère un autofinancement décomposé de la manière suivante :

- Dotation obligatoire aux amortissements pour un montant de 2 300 766 €.
- Autofinancement complémentaire issu de l'équilibre de la section de fonctionnement pour un montant de 395 048 €.

Ainsi, le montant de l'autofinancement à la section d'investissement s'établit à 2,696 M€.

Investissement

Dépenses d'investissements 2025

OBJET	Montants
SOUS TOTAL SCHEMA DE CONTENEURISATION	1 575 000,00 €
SOUS TOTAL PARC DE VEHICULES	2 048 832,76 €
SOUS TOTAL SCHEMAS DE COLLECTE/PREVENTION/BIODECHETS	925 000,00
SOUS TOTAL DECHETTERIES/PLATEFORME	1 385 000,00
SOUS TOTAL AUTRES RECURRENCES ET MATERIELS DIVERS	98 000,00
Total PPI Déchets Dépenses	6 031 832,76 €

Le schéma de conteneurisation est poursuivi en 2025 et projeté de la manière suivante :

- 700 000 € pour l'acquisition de conteneurs enterrés et semi-enterrés.
- 875 000 € pour des travaux d'implantation.
- ➔ Les montants indiqués dans ces enveloppes sont fongibles en fonction des opportunités en cours d'année.

Le parc de véhicule de collecte sera renouvelé conformément à la projection opérationnelle. Le montant budgété en 2025 s'établit à 2,049 M€.

La mise en œuvre des schémas de collecte, de prévention et de biodéchets se traduira par l'achat de composteurs individuels, collectifs et bio seaux, des bacs roulants, des colonnes aériennes, des corbeilles et totems, du matériel complémentaire pour la mise en œuvre du PLPDMA et du matériel de broyage.

Des travaux seront effectués dans les déchetteries en 2025 afin d'adapter en continu les infrastructures existantes aux besoins des usagers et des agents chargés de faire fonctionner ces équipements.

Autres dépenses d'investissement 2025

- **Remboursement en capital de la dette : 850 000 €.** Il s'agit du remboursement en capital des emprunts conformément au plan d'amortissement des emprunts.
- **Amortissement des subventions perçues : 85 000 €.** Il s'agit de la comptabilisation de l'amortissement des subventions perçues conformément à l'état de l'actif du budget dédié Déchets.

Recettes d'investissement 2025

Les recettes d'investissement sont composées de 4 enveloppes :

- La dotation obligatoire aux amortissements : 2 300 766 €.
- L'autofinancement complémentaire à la section d'investissement : 395 048 €.
- Le FCTVA (chapitre 10) et les subventions à recevoir (chapitre 13) : 1 089 227 €
- L'emprunt d'équilibre 2025 au stade du budget primitif : 3 181 791,76 €.
 - Ce montant sera corrigé lors du budget supplémentaire après l'affectation définitive des résultats de clôture 2024.

Conformément à la réglementation, le budget dédié Déchets est voté à l'équilibre strict, il n'y a pas d'excédent de financement via la TEOM au stade du budget primitif 2025.

CONCLUSION GLOBALE

Malgré l'incertitude qui entoure le budget de l'État pour l'année 2025 et des éventuels mesures de prélèvements d'une partie des recettes des collectivités locales, Grand Chambéry est en mesure d'assurer le bon fonctionnement des services publics intercommunaux ainsi qu'un haut niveau d'investissement en 2025, conformément à la PPI.

FOCUS SUR L'ENCOURS DE DETTE AU 01/01/2025

Etat des lieux de l'encours de dette de chaque budget au 01/01/2025

Budgets	Capital Restant dû 01/01/2025	Taux moyen projeté en 2025	CAPACITE DE DESENETTEMENT Au 01/01/2025
GENERAL	114,168 M€	2,17%	Epargne : 15,264 M€ 7,47 ans
DECHETS	7,205 M€	2,66%	Epargne : 2,611 M€ 2,76 ans
ANNEXE MOBILITE	6,939 M€	1,95%	→ dotation aux amortissements
ANNEXE EAU POTABLE	44,554 M€	2,96%	Epargne : 3,781 M€ 11,79 ans
ANNEXE ASSAINISSEMENT	28,719 M€	3,15%	Epargne : 3,084 M€ 9,31 ans
TOTAL DETTE	201,585 M€	2,49%	Sans objet
FACTURE CGLE	1,797 M€	2,56%	Sans objet
TOTAL BUDGET	203,382 M€	Sans objet	Sans objet

- Les taux d'emprunts moyens en 2025 sont en forte baisse par rapport à 2024 du fait d'une politique monétaire de la Banque Centrale Européenne plus favorable aux emprunteurs au regard des anticipations court terme d'inflation et de dynamique peu favorable de l'activité économique.
- L'année 2025 pourra être mise en à profit pour étudier la mise en place de taux plafonds sur certains encours à taux variable classique Euribor + marge afin de prévenir toute hausse de taux ultérieure, qui n'est pas à exclure au vu de la situation géopolitique internationale, au regard du potentiel d'inflation à moyen/long terme comme expliqué lors du DOB.
- L'épargne brute du budget Général 2025 est corrigée à 15,264 M€.

Détail des annuités prévisionnelles de la dette en 2025 selon l'estimation au 01/01/2025. Les montants budgétés seront légèrement supérieurs afin de couvrir tout éventuel aléa à la hausse ou correction du profil d'amortissement en cours d'année.

Budgets	Capital projeté	Intérêts projetés	TOTAL projeté
GENERAL	9,735 M€	2,519 M€	12,254 M€
DECHETS	0,837 M€	0,188 M€	1,025 M€
ANNEXE MOBILITE	1,127 M€	0,129 M€	1,256 M€
ANNEXE EAU POTABLE	3,299 M€	1,330 M€	4,629 M€
ANNEXE ASSAINISSEMENT	2,250 M€	0,905 M€	3,155 M€
TOTAL DETTE	17,248 M€	5,071 M€	22,319 M€
REFACTURE CGLE	0,301 M€	0,060 M€	0,361 M€
TOTAL BUDGET	17,549 M€	5,131 M€	22,680 M€

ANNEXES - PPI 2021/2026 du budget Général par grandes enveloppes

Des évolutions à la hausse ou à la baisse par thématique sont à noter lors de la révision de la PPI 2021/2026 dans le cadre du budget primitif 2025.

Il est important de noter que le montant de la PPI 2021/2026 du budget Général reste inchangé à 158,2 M€ en dépenses brutes et à 33,6 M€ en recettes brutes.

L'équilibre budgétaire 2025/2029 tel que présenté en DOB n'est pas grevé ou impacté par ces ajustements finaux, les crédits budgétaires retardés et avancés sont similaires pour un montant de l'ordre de 8,5 M€.

Révisions à la baisse : -8,5 M€ en cumulé

- **Gestion et préservation des espaces** : **-2,409 M€** principalement lié à l'ajustement de la projection des travaux d'eaux pluviales d'ici 2026 (-2 M€ dont -1 M€ sur 2025/2026 et -1 M€ sur 2024).
- **Fonds de concours versés** : **-6,078 M€** principalement lié à l'ajustement des crédits de paiement de la compétence Habitat (-6,048 M€) dont les crédits de paiement seront étalés jusqu'en 2029 au regard de l'avancée des opérations d'une part et du ralentissement généralisé de ce secteur depuis plusieurs mois. La capacité à engager de Grand Chambéry reste la même sur la période 2021/2026 (15,9 M€), c'est le calendrier de décaissement qui est décalé jusqu'en 2029. (Ce fut déjà le cas en 2014 et en 2020). En 2020, le montant qui restait à payer ultérieurement s'établissait à 8 M€, il serait donc en réduction assez significative en comparatif. (En 2024, il reste encore plus de 1 M€ à payer sur ce reliquat antérieur).

Révisions à la hausse : +8,5 M€ en cumulé

- **Investissements récurrents** : **+607 k€**. Montant réparti entre plusieurs opérations.
 - **Grands équipements et infrastructures** : **+654 k€** principalement lié à des travaux complémentaires sur un local de stockage à la Patinoire (+350 k€) et aux premiers travaux sur l'Aérocamping de l'aérodrome (+325 k€).
 - **Enveloppes dédiées « durables » et « mobilité »** : **+1,233 M€** principalement lié à la révision à la hausse des crédits alloués à l'enveloppe mobilité (+1,2 M€ dont 50% pour les aménagements cyclables).
 - **Avancées d'opérations d'ici 2026 alors que prévues initialement dès 2027** : **+5,991 M€**.
 - o Travaux sur le Nant Petchi réalisés par le CISALB : +1,834 M€
 - o Avancée des travaux de dépollution/aménagements en vue de la construction d'un nouveau centre d'exploitation de mobilité urbaine décarbonné : +4,157 M€.
- ➔ **Le décalage des crédits d'habitat permet d'avancer le financement de la tranche finale des travaux du Nant Petchi et le financement du nouveau centre d'exploitation de mobilité urbaine décarbonnée.**
- ➔ **La réduction des crédits alloués aux programmes de gestion et préservation des espaces permet des réaffectations vers les investissements récurrents, les grandes infrastructures et les enveloppes dédiées « durables » et « mobilité ».**

Au final, le détail de la PPI 2021/2026 actualisée en BP 2025 est le suivant :

Objet	PPI Dépenses 2021/2026	PPI Recettes 2021/2026
Investissements récurrents	16,065 M€	1,109 M€
Grands équipements et infrastructures	47,836 M€	13,169 M€
Gestion et préservation des espaces	26,217 M€	8,142 M€
Fonds de concours	39,802 M€	2,198 M€
Enveloppes dédiées « durable et mobilité »	20,863 M€	7,388 M€
Enveloppe inflation	0,605 M€	
Nouvelles opérations	6,791 M€	1,600 M€
TOTAL	158,179 M€	33,606 M€

ANNEXE - Etat des autorisations de programme actualisées conformément au BP 2025 présenté dans le rapport

Programme	Code AP	Type AP	Libellé de l'AP	Total vote précédent AP	Proposition nouvelle	Total proposition AP après BP 2025	CP exercices précédents	CP 2025 (ou reports 2024)	Reste à financer après 2025	A clôturer en 2025	Reste à financer après 2026 - Fin du mandat
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182014D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2013	2 175 795,00		2 175 795,00	1 710 653,28		465 141,72		
	1040182014R2	Recette		2 175 795,00		2 175 795,00	2 175 794,31		0,69		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182015D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2014	1 356 740,00		1 356 740,00	1 329 397,00		27 343,00		
	1040182015R2	Recette		1 356 740,00		1 356 740,00	1 356 740,00		-		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182016D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2015	588 319,00		588 319,00	588 319,00		-		
	1040182016R2	Recette		588 319,00		588 319,00	428 100,07		160 218,93		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182017D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2016	943 882,90		943 882,90	601 416,85	9 867,15	332 598,90		
	1040182017R2	Recette		943 882,90		943 882,90	738 264,15	9 867,15	195 751,60		
AIDE A LA PIERRE ETAT	2040482021D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2021/2026	6 829 840,00	-	6 829 840,00	3 717 183,50	2 334 166,72	778 489,78		
	2040482021R2	Recette		6 829 840,00	-	6 829 840,00	4 411 292,40	2 334 166,72	84 380,88		
AIDE A LA PIERRE ETAT	1040182018D1	Dépense	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2017/2020	4 187 879,00		4 187 879,00	3 228 990,65	438 424,42	520 463,93		
	1040182018R2	Recette		4 187 879,00		4 187 879,00	2 930 458,41	438 424,42	818 996,17		
TOTAL AIDES A LA PIERRE ETAT 2013/2026											
				Dépenses	16 082 455,90	-	16 082 455,90	11 175 960,28	2 782 458,29	2 124 037,33	-
				Recettes	16 082 455,90	-	16 082 455,90	12 040 649,34	2 782 458,29	1 259 348,27	-
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022013D1	Dépense	PLH- AIDE A LA PRODUCTION AP 2012-2013	7 921 832,00		7 921 832,00	7 495 078,50	128 725,10	298 028,40		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022016D2	Dépense	PROG 2016 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	343 417,00		343 417,00	338 868,00		4 549,00		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022017D1	Dépense	PROG 2017 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	1 985 980,00		1 985 980,00	1 645 465,00	18 613,50	321 901,50		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022018D1	Dépense	PROG 2018/2020 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	8 700 000,00		8 700 000,00	7 660 407,68	692 682,00	346 910,32		
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040472021D1	Dépense	PROG 2021/2026 ACCESSION ET SOUTIEN A LA PROPRIETE	15 881 522,00		15 881 522,00	2 817 342,50	2 730 600,00	10 333 579,50		6 046 998,00
AIDE PRODUCTION DE LOGEMENTS	2040022020D1	Dépense	PROG 2019/2022 - FICHE 2.6 - CONVENTION QUALITE AIR - LOGEMENTS COLLECTIFS	250 000,00		250 000,00	187 114,00		62 886,00	OUI	
	2040022020R2	Recette		200 000,00		200 000,00	149 691,20		50 308,80	OUI	
TOTAL AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS 2012/2026											
				Dépenses	35 082 751,00	-	35 082 751,00	20 144 275,68	3 570 620,60	11 367 854,72	6 046 998,00
				Recettes	200 000,00	-	200 000,00	149 691,20	50 308,80	-	-
FDC POLITIQUE DE LA VILLE	2040312016D1	Dépense	FONDS DE CONCOURS POLITIQUE DE LA VILLE	1 750 393,00		1 750 393,00	1 096 826,26	207 864,00	445 702,74		
PISCINE AQUALUDIQUE	1040412018D1	Dépense	NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	23 750 000,00		23 750 000,00	23 729 974,81		20 025,19	OUI	
FDC GRANDS EQUIPEMENTS	2040462021D1	Dépense	FDC 2021/2024 STADE ET AMENAGEMENTS ANNEXES	4 100 000,00		4 100 000,00	3 280 000,00	820 000,00	-		
TOTAL AUTRES AP DU BUDGET GENERAL											
				Dépenses	29 600 393,00	-	29 600 393,00	28 106 801,07	1 027 864,00	465 727,93	-
MATERIEL DECHETS	1040452021D1	Dépense	DECHETS - PARC DE VEHICULES 2021/2026	5 050 000,00		5 050 000,00	2 601 167,24	2 048 832,76	400 000,00		
TOTAL AP DE DEPENSES											
				85 815 599,90	-	85 815 599,90	62 028 204,27	9 429 775,65	14 357 619,98		
TOTAL AP DE RECETTES											
				16 282 455,90	-	16 282 455,90	12 190 340,54	2 782 458,29	1 309 657,07		

GRA
RAP